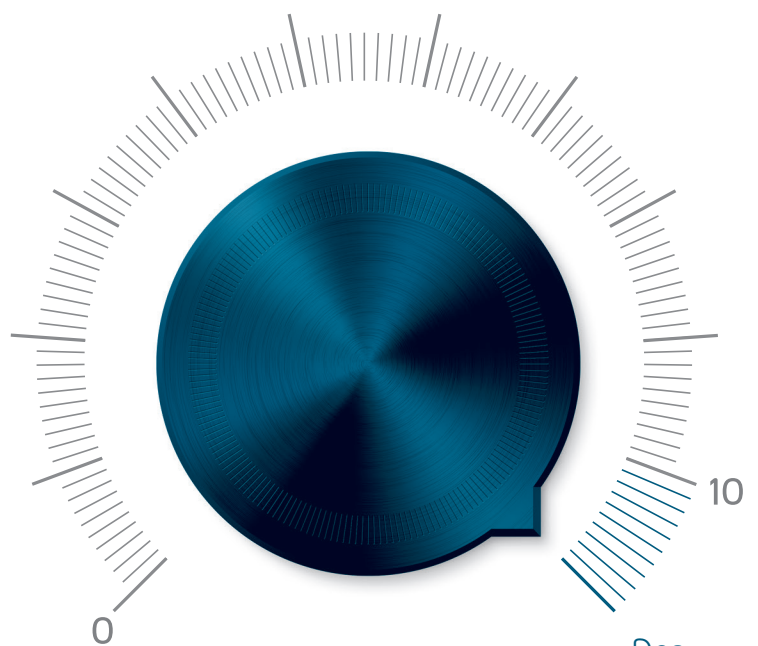


Rapport aux actionnaires du deuxième trimestre 2015



Des
résultats
qui font
du bruit

T2

5 AOÛT 2015

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	1
1 VUE D'ENSEMBLE	3
1.1 Faits saillants financiers	3
1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	4
1.3 Hypothèses	5
2 ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	6
2.1 Comptes consolidés de résultat de BCE	6
2.2 Connexions clients	7
2.3 Produits d'exploitation	8
2.4 Coûts d'exploitation	9
2.5 BAIIA ajusté	10
2.6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	11
2.7 Amortissements	11
2.8 Charges financières	12
2.9 Autres produits (charges)	12
2.10 Impôt sur le résultat	12
2.11 Bénéfice net et BPA	13
3 ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ	14
3.1 Services sans fil de Bell	14
3.2 Services sur fil de Bell	19
3.3 Bell Média	25
4 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX	29
4.1 Dette nette	29
4.2 Données liées aux actions en circulation	29
4.3 Flux de trésorerie	30
4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	33
4.5 Gestion des risques financiers	33
4.6 Cotes de crédit	35
4.7 Liquidité	35
5 INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE	36
6 CADRE RÉGLEMENTAIRE	37
7 RISQUES D'ENTREPRISE	39
8 MÉTHODES COMPTABLES, MESURES FINANCIÈRES ET CONTRÔLES	41
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	45
NOTES ANNEXES	50
Note 1 Renseignements sur la société	50
Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables	50
Note 3 Information sectorielle	50
Note 4 Coûts d'exploitation	53
Note 5 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	53
Note 6 Autres produits (charges)	54
Note 7 Acquisition de Glentel	54
Note 8 Bénéfice par action	55
Note 9 Acquisition de licences de spectre	55
Note 10 Dette	55
Note 11 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	56
Note 12 Actifs et passifs financiers	56
Note 13 Paiements fondés sur des actions	58

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous, notre/nos*, BCE et la société désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées. *Bell Aliant* désigne, selon le contexte, jusqu'au 31 décembre 2014, Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc. et ses filiales et entreprises associées, ou après le 31 décembre 2014 et jusqu'au 30 juin 2015, inclusivement, Bell Aliant Communications régionales Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Communications régionales Inc. et ses filiales et entreprises associées.

En raison de la privatisation de Bell Aliant en 2014, comme il est indiqué à la note 3, *Privatisation de Bell Aliant*, dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les résultats d'exploitation de notre ancien secteur Bell Aliant sont intégrés, à compter du 1^{er} janvier 2015, dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, et les résultats des périodes antérieures sont retraités à des fins de comparaison. Par conséquent, à compter de 2015, nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 8.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés*, aux pages 41 à 44, pour obtenir la liste des mesures financières non définies par les PCGR et des indicateurs de performance clés définis.

Veillez vous reporter à nos états financiers consolidés non audités pour le deuxième trimestre de 2015 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, daté du 5 mars 2015 (rapport de gestion annuel 2014 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE, daté du 29 avril 2015 (rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 5 août 2015, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur nous, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, datée du 5 mars 2015 (notice annuelle 2014 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2014 de BCE et le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE, sur le site Web de BCE, au BCE.ca, sur SEDAR, au sedar.com, et sur EDGAR, au sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre rendement, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T2) et les semestres (cumul annuel) clos les 30 juin 2015 et 2014.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion, incluant, en particulier mais sans s'y limiter, la section et les sous-sections *Hypothèses*, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, les sous-sections *Faits récents importants touchant nos activités* et la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, mais sans s'y limiter, des déclarations portant sur l'accroissement du niveau d'activité dans le sans-fil et l'incidence financière attendue de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil (comme il est défini à la section 1.1, *Faits saillants financiers*), nos plans de déploiement du réseau, y compris, sans s'y limiter, la construction de l'infrastructure Fibe gigabit à Toronto et dans certaines autres villes au Canada de même que les investissements se rattachant à ce projet, ainsi que sur nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Les déclarations prospectives comprennent également toute autre déclaration qui ne renvoie pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, plan, stratégie, cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 5 août 2015 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos perspectives commerciales, nos objectifs et nos plans et priorités stratégiques, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et différentes sous-sections du présent rapport de gestion intitulées *Hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que ces hypothèses étaient raisonnables au 5 août 2015. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons. À moins d'indication contraire dans ce rapport de gestion, ou dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE, les priorités stratégiques, les perspectives commerciales et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE demeurent essentiellement inchangées.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés au cadre réglementaire, à la concurrence, aux conditions économiques et financières, aux activités d'exploitation, à la technologie ainsi qu'aux transactions, et en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 7, *Risques d'entreprise*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans les rubriques mentionnées ci-dessus et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 5 août 2015. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 VUE D'ENSEMBLE

1.1 Faits saillants financiers

Faits saillants trimestriels de BCE pour le T2 2015

PRODUITS D'EXPLOITATION 5 326 \$ MILLIONS +2,0 % VS T2 2014	BAlIA AJUSTÉ 2 197 \$ MILLIONS +2,5 % VS T2 2014	BÉNÉFICE NET 814 \$ MILLIONS +15,1 % VS T2 2014	BÉNÉFICE NET AJUSTÉ 735 \$ MILLIONS +14,8 % VS T2 2014	FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES 931 \$ MILLIONS +14,2 % VS T2 2014
--	---	--	---	--

Connexions clients de BCE

SERVICES SANS FIL AU TOTAL +2,2% 8,1 MILLIONS D'ABONNÉS AU 30 JUIN 2015	SERVICES SANS FIL SERVICES POSTPAYÉS +4,4% 7,2 MILLIONS D'ABONNÉS AU 30 JUIN 2015	SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE +4,3% 3,3 MILLIONS D'ABONNÉS AU 30 JUIN 2015	SERVICES DE TÉLÉVISION (TÉLÉ) +4,4% 2,7 MILLIONS D'ABONNÉS AU 30 JUIN 2015	SERVICES D'ACCÈS AU RÉSEAU (SAR) (5,8)% 6,9 MILLIONS D'ABONNÉS AU 30 JUIN 2015
--	--	---	---	---

Faits saillants – comptes de résultat de BCE

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	5 326	5 220	106	2,0 %	10 566	10 319	247	2,4 %
Coûts d'exploitation	(3 129)	(3 076)	(53)	(1,7) %	(6 275)	(6 153)	(122)	(2,0) %
BAlIA ajusté ⁽¹⁾	2 197	2 144	53	2,5 %	4 291	4 166	125	3,0 %
Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾	41,3 %	41,1 %		0,2 %	40,6 %	40,4 %		0,2 %
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	759	606	153	25,2 %	1 291	1 221	70	5,7 %
Actionnaires privilégiés	39	33	6	18,2 %	77	66	11	16,7 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	16	68	(52)	(76,5) %	29	134	(105)	(78,4) %
Bénéfice net	814	707	107	15,1 %	1 397	1 421	(24)	(1,7) %
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	735	640	95	14,8 %	1 440	1 266	174	13,7 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,90	0,78	0,12	15,4 %	1,53	1,57	(0,04)	(2,5) %
BPA ajusté⁽¹⁾	0,87	0,82	0,05	6,1 %	1,71	1,63	0,08	4,9 %

(1) Le BAlIA ajusté, la marge du BAlIA ajusté, le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2. Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté, ainsi que Bénéfice net ajusté et BPA ajusté du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris, pour le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, des rapprochements avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 841	1 850	(9)	(0,5)%	2 886	2 832	54	1,9 %
Dépenses d'investissement	(914)	(937)	23	2,5 %	(1 741)	(1 666)	(75)	(4,5)%
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	931	815	116	14,2 %	1 162	1 077	85	7,9 %

(1) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action, du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

Faits saillants financiers du T2 2015

Au deuxième trimestre de 2015, BCE a généré une solide croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté de 2,0 % et de 2,5 %, respectivement, entraînant une légère augmentation de la marge du BAIIA ajusté, qui est passée de 41,1 % à la période correspondante de 2014 à 41,3 %. L'augmentation du BAIIA ajusté d'un exercice à l'autre reflète la croissance réalisée dans nos trois secteurs.

L'augmentation du BAIIA ajusté de BCE au T2 2015 par rapport à l'exercice précédent découle de la croissance de 5,3 % de notre secteur Services sans fil de Bell, en raison de la forte croissance continue des produits des activités ordinaires attribuable à l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés et à l'augmentation du produit moyen par utilisateur (PMU). Cette augmentation a été atténuée par les dépenses accrues relatives à la fidélisation de la clientèle et à l'acquisition d'abonnés imputables au niveau d'activité plus élevé sur le marché du fait de la convergence de l'échéance des contrats de trois ans et de deux ans (phénomène désigné par l'expression « double cohorte » dans le secteur du sans-fil) à la suite de la mise en œuvre, le 3 juin 2015, du code de conduite devant obligatoirement être suivi par les fournisseurs de services vocaux et de données sans fil mobiles de détail au Canada (le Code sur les services sans fil). Notre secteur Services sur fil de Bell a réalisé une croissance de 1,0 % du BAIIA ajusté, qui découle de la progression des produits tirés des services d'un exercice à l'autre reflétant la croissance continue de nos services Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP) et la diminution de l'érosion des services voix sur fil, conjuguée à la gestion efficace des coûts principalement grâce aux économies découlant des synergies générées par la privatisation de Bell Aliant, ce qui a contribué à atténuer les pressions de la concurrence dans l'unité Bell Marchés Affaires. La croissance de 2,4 % du BAIIA ajusté de Bell Média est attribuable à la diminution des coûts de la programmation de télé qui a compensé la diminution des produits tirés de la publicité.

BCE a généré un bénéfice net de 814 millions \$ au deuxième trimestre de 2015, ce qui reflète une augmentation de 15,1 % par rapport à la période correspondante de 2014 découlant principalement de l'augmentation du BAIIA ajusté ainsi que du profit sur placements de 94 millions \$ lié à la cession de notre participation de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel) à Rogers Communications Inc. (Rogers), en partie contrebalancé par une perte sur placements de 54 millions \$ qui représente notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des contreprises de BCE. En conséquence, les flux de trésorerie disponibles ont enregistré une croissance robuste, pour s'établir à 931 millions \$, une amélioration de 14,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Au deuxième trimestre de 2015, BCE a payé 547 millions \$ en dividendes à ses actionnaires ordinaires, ce qui représente une augmentation de 14,0 % par rapport à l'exercice précédent.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

Bell Mobilité acquiert du spectre additionnel dans la bande de 2 500 mégahertz (MHz) pour les services sans fil

Le 12 mai 2015, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a acquis 243 millions de mégahertz par population (MHz par population) additionnels dans la bande de spectre sans fil de 2 500 MHz, à un coût de 29 millions \$, dans le cadre de la plus récente enchère de spectre d'Industrie Canada, ce qui a accru le total de ses avoirs dans les principaux marchés urbains et ruraux du Canada. Bell Mobilité utilisera le spectre additionnel de 2 500 MHz pour soutenir les services de quatrième génération évolution à long terme (4G LTE) dans l'est et dans l'ouest de l'Ontario, au Québec, dans le Canada atlantique, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les trois territoires. Se reporter à la rubrique 6, Cadre réglementaire – Loi sur la radiocommunication – Enchère de spectre pour les services radio à large bande (2 500 MHz), du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

Conclusion de l'acquisition du distributeur de produits téléphoniques mobiles Glentel

Le 20 mai 2015, BCE a conclu l'acquisition annoncée précédemment de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Glentel, un distributeur établi au Canada qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles provenant de deux distributeurs, pour une contrepartie totale de 592 millions \$, de laquelle un montant de 296 millions \$ (284 millions \$ déduction faite des fonds en caisse) a été payé en espèces et le reste au moyen de l'émission de 5 548 908 actions ordinaires de BCE. Immédiatement après la conclusion de l'acquisition, BCE a remboursé l'encours de la dette de Glentel d'un montant d'environ 112 millions \$ et a fourni un montant de 53 millions \$ en échange d'actions ordinaires additionnelles de Glentel. Par la suite, toujours en date du 20 mai 2015 et selon une entente datée du 24 décembre 2014, BCE a vendu 50 % de sa participation dans Glentel à Rogers pour une contrepartie totale en espèces d'environ 473 millions \$ (407 millions \$, déduction faite de la trésorerie ayant fait l'objet d'un dessaisissement et des coûts de transaction). Le profit de 94 millions \$ qui a découlé de la transaction a été comptabilisé au poste *Autres produits (charges)*.

Acquisition conjointe de l'équipe de football des Argonauts de Toronto

Le 20 mai 2015, Bell a annoncé une entente visant l'acquisition conjointe des Argonauts de Toronto (Argos) de la Ligue canadienne de football (LCF) avec un partenaire dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE), le groupe Kilmer, dirigé par Larry Tanenbaum. Les sports en direct occupent une place de plus en plus importante dans le cadre du déploiement de la stratégie de Bell visant à assurer sa prépondérance dans les médias. En acquérant les Argos, Bell donne de l'impulsion à cette stratégie en ajoutant une autre marque emblématique à une programmation de sports déjà très étendue. La transaction devrait être conclue d'ici la fin de l'année.

Bell désignée comme l'une des entreprises les plus vertes au monde

Encore une fois, Bell a été nommée l'une des entreprises les plus vertes au monde par le magazine américain *Newsweek*. Bell figure au 53^e rang, aux côtés de seulement deux autres entreprises canadiennes, au palmarès 2015 des 100 entreprises les plus vertes, qui évalue la performance environnementale des 500 plus importantes sociétés ouvertes du monde. Ce remarquable classement reflète l'efficacité de notre système de gestion environnementale, doté de la certification ISO 14001, de nos mesures d'économie d'énergie ainsi que de nos initiatives visant la réduction des déchets avec, notamment, le programme de recyclage des téléphones mobiles *Le bac Bell*.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes relatives à l'économie et au marché ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

- Une faible croissance économique, basée sur l'estimation la plus récente de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada de 1,1 % pour 2015, ce qui représente une diminution de quatre-vingts points de base comparativement à l'estimation antérieure de 1,9 %.
- Une croissance des niveaux d'emploi plus faible que celle de 2014, car le niveau d'investissements des entreprises devrait demeurer peu élevé globalement.
- Des taux d'intérêt demeurant stables pour le reste de 2015, à la suite de la récente baisse de 25 points de base annoncée par la Banque du Canada.

Hypothèses relatives au marché

- Le maintien du niveau de concurrence dans le marché résidentiel et le marché d'affaires des services sur fil et sans fil.
- Une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du secteur du sans-fil et l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents.
- Un marché publicitaire relativement stable dans le secteur des médias et des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé.
- Des prévisions quant à un nombre plus élevé de renouvellements d'abonnés en raison de l'expiration des contrats de service de deux ans ou de trois ans dans la foulée du Code sur les services sans fil mis en œuvre en 2013.

2 ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T2 et pour le cumul annuel de 2015 par rapport au T2 et au cumul annuel de 2014. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'activité. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 Comptes consolidés de résultat de BCE

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	5 326	5 220	106	2,0 %	10 566	10 319	247	2,4 %
Coûts d'exploitation	(3 129)	(3 076)	(53)	(1,7)%	(6 275)	(6 153)	(122)	(2,0)%
BAlIA ajusté	2 197	2 144	53	2,5 %	4 291	4 166	125	3,0 %
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(24)	(54)	30	55,6 %	(248)	(92)	(156)	n.s.
Amortissement des immobilisations corporelles	(720)	(708)	(12)	(1,7)%	(1 432)	(1 407)	(25)	(1,8)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(134)	(171)	37	21,6 %	(261)	(338)	77	22,8 %
Charges financières								
Charge d'intérêts	(230)	(229)	(1)	(0,4)%	(456)	(464)	8	1,7 %
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(28)	(26)	(2)	(7,7)%	(55)	(51)	(4)	(7,8)%
Autres produits (charges)	43	(13)	56	n.s.	23	74	(51)	(68,9)%
Impôt sur le résultat	(290)	(236)	(54)	(22,9)%	(465)	(467)	2	0,4 %
Bénéfice net	814	707	107	15,1 %	1 397	1 421	(24)	(1,7)%
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	759	606	153	25,2 %	1 291	1 221	70	5,7 %
Actionnaires privilégiés	39	33	6	18,2 %	77	66	11	16,7 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	16	68	(52)	(76,5)%	29	134	(105)	(78,4)%
Bénéfice net	814	707	107	15,1 %	1 397	1 421	(24)	(1,7)%
Bénéfice net ajusté	735	640	95	14,8 %	1 440	1 266	174	13,7 %
BPA	0,90	0,78	0,12	15,4 %	1,53	1,57	(0,04)	(2,5)%
BPA ajusté	0,87	0,82	0,05	6,1 %	1,71	1,63	0,08	4,9 %

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

CONNEXIONS TOTALES DE BCE

	T2 2015	T2 2014	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	8 124 824	7 951 494	2,2 %
<i>Services postpayés</i>	7 206 453	6 900 148	4,4 %
Abonnés des services Internet haute vitesse ^{(1),(2)}	3 316 351	3 180 762	4,3 %
Abonnés des services de télé (satellite et télé IP) ^{(1),(2)}	2 674 796	2 562 840	4,4 %
<i>Services de télé IP^{(1),(2)}</i>	1 040 791	783 023	32,9 %
Total pour les services de croissance	14 115 971	13 695 096	3,1 %
SAR ^{(1),(2)}	6 903 652	7 331 909	(5,8)%
Total pour tous les services	21 019 623	21 027 005	-

(1) Notre clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP, des services de télé au total et des SAR inclut, au T1 2015, un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 7 505, 2 236, 7 702 et 4 409 abonnés, respectivement, relativement aux désactivations découlant de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.

(2) Par suite d'une révision des données sur nos abonnés, 31 426, 1 849 et 3 790 abonnés, respectivement, ont été retranchés de notre clientèle des services Internet et de télé IP et des services de télé au total au début du T1 2015, tandis que 657 abonnés ont été ajoutés à notre clientèle des SAR. Ces ajustements portaient principalement sur d'anciens soldes.

ACTIVATIONS NETTES DE BCE

	T2 2015	T2 2014	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	22 110	42 898	(48,5)%	6 196	26 462	(76,6)%
<i>Services postpayés</i>	61 033	67 951	(10,2)%	96 406	102 055	(5,5)%
Abonnés des services Internet haute vitesse	18 606	17 544	6,1 %	58 256	44 126	32,0 %
Abonnés des services de télé (satellite et télé IP)	16 690	33 369	(50,0)%	43 680	73 592	(40,6)%
<i>Services de télé IP</i>	50 466	59 132	(14,7)%	111 329	125 510	(11,3)%
Total pour les services de croissance	57 406	93 811	(38,8)%	108 132	144 180	(25,0)%
SAR filaires	(113 509)	(130 920)	13,3 %	(223 448)	(263 660)	15,3 %
Total pour tous les services	(56 103)	(37 109)	(51,2)%	(115 316)	(119 480)	3,5 %

BCE a ajouté 57 406 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance au T2 2015, en baisse de 38,8 % par rapport au T2 2014, ce qui comprend :

- 61 033 abonnés des services sans fil postpayés, chiffre contrebalancé en partie par la perte de 38 923 abonnés des services sans fil prépayés;
- 18 606 abonnés des services Internet haute vitesse;
- 16 690 abonnés des services de télé, reflétant l'ajout de 50 466 nouveaux abonnés des services de télé IP.

Au premier semestre de 2015, BCE a ajouté 108 132 nouveaux abonnés nets des services de croissance, soit une diminution de 25,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui comprend :

- 96 406 abonnés des services sans fil postpayés, chiffre largement contrebalancé par la perte de 90 210 abonnés des services sans fil prépayés;
- 58 256 abonnés des services Internet haute vitesse;
- 43 680 abonnés des services de télé, reflétant l'ajout de 111 329 nouveaux abonnés des services de télé IP.

Les pertes nettes au chapitre des SAR, de 113 509 au T2 2015 et de 223 448 au premier semestre de 2015, représentent une amélioration de 13,3 % et de 15,3 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

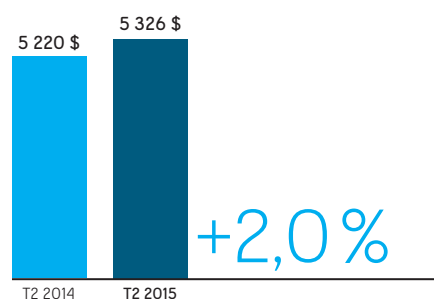
Les connexions clients totales de BCE dans tous les services sont demeurées essentiellement inchangées par rapport à l'exercice précédent, les augmentations au chapitre de nos produits de croissance ayant été contrebalancées par la baisse continue, mais qui va en s'atténuant, des SAR filaires traditionnels.

Au 30 juin 2015, BCE comptait au total :

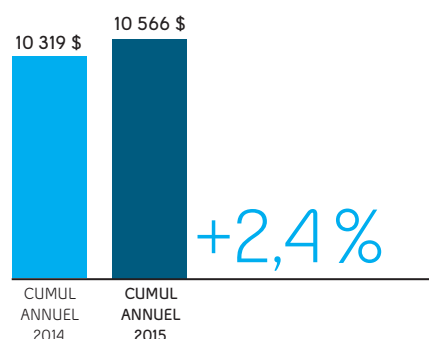
- 8 124 824 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 2,2 %, ce qui comprend 7 206 453 abonnés des services postpayés, une hausse de 4,4 % depuis la fin du T2 2014;
- 3 316 351 abonnés des services Internet haute vitesse, soit une hausse de 4,3 % par rapport au T2 2014;
- 2 674 796 abonnés des services de télé au total, soit une hausse de 4,4 %, ce qui comprend 1 040 791 abonnés des services de télé IP, une augmentation de 32,9 % par rapport au T2 2014;
- 6 903 652 abonnés des SAR filaires au total, soit une diminution de 5,8 % par rapport au T2 2014.

2.3 Produits d'exploitation

**BCE
PRODUITS**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



**BCE
PRODUITS**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	1 697	1 543	154	10,0 %	3 334	3 035	299	9,9 %
Services sur fil de Bell	3 042	3 049	(7)	(0,2) %	6 069	6 068	1	–
Bell Média	740	761	(21)	(2,8) %	1 466	1 483	(17)	(1,1) %
Éliminations intersectorielles	(153)	(133)	(20)	(15,0) %	(303)	(267)	(36)	(13,5) %
Total des produits d'exploitation de BCE	5 326	5 220	106	2,0 %	10 566	10 319	247	2,4 %

BCE

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont augmenté de 2,0 % au deuxième trimestre de 2015 par rapport à la période correspondante de 2014, ce qui reflète la croissance importante des produits des activités ordinaires des Services sans fil de Bell et les résultats relativement stables des Services sur fil de Bell, atténués en partie par la diminution des produits tirés de Bell Média. Les produits d'exploitation sont composés des produits tirés des services, de 4 925 millions \$, soit 2,0 % de plus qu'au T2 2014, et des produits d'exploitation tirés des produits, de 401 millions \$, en hausse de 2,3 % par rapport à la période correspondante de 2014.

De même, au premier semestre de 2015, les produits d'exploitation ont augmenté de 2,4 % et sont composés des produits tirés des services, de 9 772 millions \$, ce qui représente une amélioration de 2,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et des produits d'exploitation tirés des produits, de 794 millions \$, en hausse de 3,9 % par rapport au premier semestre de 2014.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Les produits tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 10,0 % ce trimestre et de 9,9 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2014, en raison du nombre accru d'abonnés des services postpayés et de la hausse du PMU combiné, entraînée par des prix moyens plus élevés des forfaits, les clients continuant de migrer des contrats de trois ans aux contrats de deux ans, et de l'utilisation plus intensive des services de données reflétant principalement l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et l'utilisation accrue d'applications de données, ce qui a été contrebalancé en partie par l'utilisation moindre des services téléphoniques.

Les produits tirés des services sans fil au deuxième trimestre de 2015 et au premier semestre de 2015 ont augmenté de 7,7 % et de 7,9 %, respectivement, tandis que les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 41,9 % et de 38,7 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

SERVICES SUR FIL DE BELL

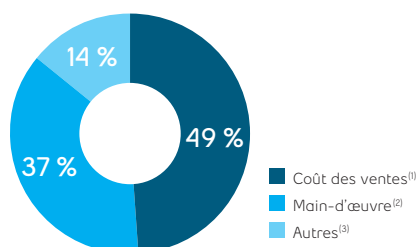
Les produits tirés des Services sur fil de Bell ont été relativement stables tant au deuxième trimestre qu'au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2014, la croissance des produits tirés des services ayant été contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits. La croissance des produits tirés des services, de 1,1 % et de 0,9 % au T2 2015 et au premier semestre de l'exercice, respectivement, découle de la croissance du nombre d'abonnés des services Internet et de télé, de l'incidence favorable et du moment d'occurrence des modifications des tarifs pour nos services résidentiels et de l'accroissement des ventes de solutions d'affaires. Ces résultats ont été contrebalancés en partie par la baisse continue des produits tirés des services voix et données traditionnels. La diminution des produits d'exploitation tirés des produits est principalement imputable à la faiblesse du marché dans l'unité Bell Marchés Affaires.

BELL MÉDIA

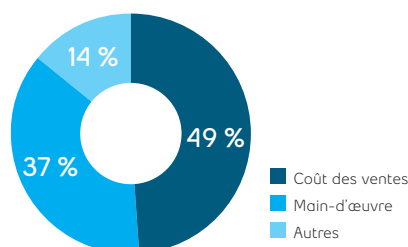
Les produits tirés de Bell Média ont diminué de 2,8 % au T2 2015 et de 1,1 % au premier semestre de 2015 par rapport à 2014 en raison de la diminution des produits tirés de la publicité, imputable surtout à la perte des droits de diffusion du hockey des séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey (LNH) et de la diminution des produits tirés de la publicité à la télé traditionnelle et dans les médias numériques. Cette diminution a été en partie compensée par l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement générée par CraveTV, notre service de vidéo en continu lancé en décembre 2014, et par nos produits Télé Partout, mais elle a été atténuée par les services qui ont cessé leurs activités en 2014 (signaux régionaux liés au hockey et Viewer's Choice) et par la diminution du nombre d'abonnés du service de télé payante.

2.4 Coûts d'exploitation

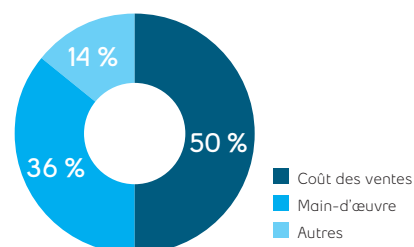
BCE
PROFIL DES COÛTS D'EXPLOITATION
T2 ET CUMUL ANNUEL 2014



BCE
PROFIL DES COÛTS D'EXPLOITATION
T2 2015



BCE
PROFIL DES COÛTS D'EXPLOITATION
CUMUL ANNUEL 2015



	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	(980)	(862)	(118)	(13,7)%	(1 905)	(1 711)	(194)	(11,3)%
Services sur fil de Bell	(1 777)	(1 796)	19	1,1 %	(3 563)	(3 586)	23	0,6 %
Bell Média	(525)	(551)	26	4,7 %	(1 110)	(1 123)	13	1,2 %
Éliminations intersectorielles	153	133	20	15,0 %	303	267	36	13,5 %
Total des coûts d'exploitation de BCE	(3 129)	(3 076)	(53)	(1,7)%	(6 275)	(6 153)	(122)	(2,0)%

BCE

Faisant contrepoids à la croissance des produits d'exploitation, le total des coûts d'exploitation de BCE a augmenté de 1,7 % ce trimestre et de 2,0 % au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats sont attribuables à l'accroissement des coûts d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell, en partie compensé par la diminution des coûts des secteurs Services sur fil de Bell et Bell Média.

SERVICES SANS FIL DE BELL

L'augmentation de 13,7 %, soit 118 millions \$, d'un exercice à l'autre, des coûts d'exploitation au T2 2015 et de 11,3 %, soit 194 millions \$, au premier semestre de 2015 reflète :

- la hausse des investissements dans la fidélisation de la clientèle découlant du niveau d'activité plus élevé sur le marché en raison de l'émergence de la double cohorte;
- l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés en raison de la proportion plus élevée d'activations d'abonnés des services postpayés;
- l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau associée à l'expansion de notre réseau LTE ainsi qu'à l'utilisation croissante;
- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données;
- l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre afin de pouvoir soutenir le niveau d'activité plus élevé sur le marché.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les coûts d'exploitation ont diminué de 1,1 %, soit 19 millions \$, au deuxième trimestre de 2015 et de 0,6 %, soit 23 millions \$, au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de 2014, ce qui reflète :

- les économies de coûts découlant des synergies générées par la privatisation de Bell Aliant;
- le coût moindre des produits vendus découlant de la diminution des ventes de produits;
- la diminution des coûts de la main-d'œuvre par suite des économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs, de la réduction de l'effectif et de la réduction des volumes d'appels;
- la baisse des frais généraux et administratifs, ce qui comprend la diminution des coûts du parc de véhicules ainsi que la réduction au chapitre de l'impôt lié aux activités d'exploitation et les économies découlant des créances douteuses.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts relatifs à la programmation télé en raison de l'accroissement de la clientèle du service de télé IP, des majorations de tarifs et du lancement de CraveTV en décembre 2014, ainsi que par les coûts accrus relatifs aux solutions d'affaires du fait de l'augmentation des ventes.

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif) et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

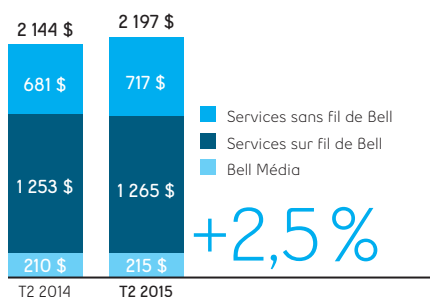
(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information (TI), les honoraires ainsi que les loyers.

BELL MÉDIA

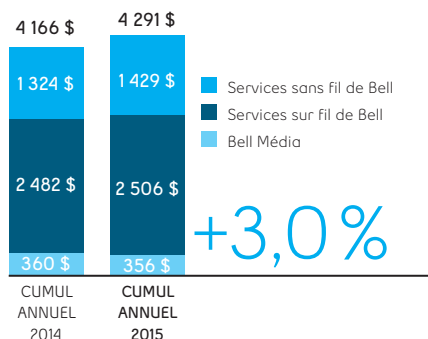
Les coûts d'exploitation ont diminué de 4,7 %, soit 26 millions \$, ce trimestre et de 1,2 %, soit 13 millions \$, au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2014, ce qui découle surtout de la perte des droits de diffusion des séries éliminatoires de la LNH pour 2015, de la diminution au titre de l'amortissement de la juste valeur de certains droits de programmation, de la diminution des coûts de programmation de la télé traditionnelle aux États-Unis en raison de l'annulation et du non-renouvellement de certains programmes diffusés au T2 2014, ainsi que de l'incidence favorable du moment d'occurrence de certains éléments sur la programmation de la télé traditionnelle. Cette diminution a été atténuée par l'augmentation des coûts de programmation de CraveTV.

2.5 BAIIA ajusté

BCE
BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



BCE
BAIIA AJUSTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	717	681	36	5,3 %	1 429	1 324	105	7,9 %
Services sur fil de Bell	1 265	1 253	12	1,0 %	2 506	2 482	24	1,0 %
Bell Média	215	210	5	2,4 %	356	360	(4)	(1,1) %
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 197	2 144	53	2,5 %	4 291	4 166	125	3,0 %
Marge du BAIIA ajusté de BCE	41,3 %	41,1 %		0,2 %	40,6 %	40,4 %		0,2 %

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,5 % au deuxième trimestre de 2015 par rapport à la période correspondante de 2014 en raison de la croissance dans nos trois secteurs. Le BAIIA ajusté au premier semestre de 2015 a augmenté de 3,0 % par rapport à l'exercice précédent, soutenu par la croissance d'un exercice à l'autre des Services sans fil de Bell et des Services sur fil de Bell, atténuée par une légère diminution pour Bell Média.

La marge du BAIIA ajusté de BCE a augmenté, pour s'établir à 41,3 % ce trimestre et à 40,6 % depuis le début de l'exercice, ce qui représente dans les deux cas une amélioration de 0,2 point par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Cette amélioration de la marge découle de l'augmentation d'un exercice à l'autre des produits tirés des services sans fil, Internet et de télé, de la diminution de l'érosion des services voix sur fil, des synergies générées par la privatisation de Bell Aliant, de la diminution des coûts relatifs à la programmation et au contenu de Bell Média et des mesures globales de compression des coûts. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par les dépenses accrues relatives à la fidélisation de la clientèle et à l'acquisition d'abonnés dans le sans-fil et par les pressions de la concurrence dans l'unité Bell Marchés Affaires.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a progressé de 5,3 % au deuxième trimestre de 2015 et de 7,9 % au premier semestre de 2015 en raison de l'augmentation des produits tirés des services, générée par l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés et la hausse du PMU combiné, ce qui a été en partie contrebalancé par les dépenses accrues relatives à la fidélisation de la clientèle et à l'acquisition d'abonnés en raison de l'émergence de la double cohorte.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 1,0 % ce trimestre et depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2014, principalement en raison :

- de la croissance des produits tirés des services Internet et de télé IP;
- de la vente de produits générant des marges plus élevées et des mesures de compression des coûts à La Source (Bell) Électronique inc. (La Source);
- des synergies générées par la privatisation de Bell Aliant;
- du maintien de la gestion efficace des coûts.

Cette augmentation a été largement contrebalancée par :

- la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données traditionnels, qui génèrent des marges plus élevées;
- les pressions concurrentielles continues sur les prix et la faiblesse de l'unité Bell Marchés Affaires.

BELL MÉDIA

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 2,4 % au deuxième trimestre de 2015, principalement par suite de la diminution des coûts de programmation, qui a largement compensé la baisse des produits d'exploitation. Par contre, au premier semestre de l'exercice, le BAIIA ajusté a diminué de 1,1 % en raison de la diminution des produits des activités ordinaires, atténuée par les économies réalisées au chapitre des coûts de programmation.

2.6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2015

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 24 millions \$ au deuxième trimestre de 2015 et de 248 millions \$ depuis le début de l'exercice comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 20 millions \$ au T2 2015 et de 50 millions \$ depuis le début de l'exercice résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- les coûts liés aux acquisitions et autres de 4 millions \$ au T2 2015 et de 198 millions \$ depuis le début de l'exercice imputables principalement aux indemnités de départ d'employés et aux coûts relatifs à l'intégration en raison de la privatisation de Bell Aliant, ainsi que les coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions. Depuis le début de l'exercice, une provision de 137 millions \$ a également été comptabilisée au titre du litige au sujet du piratage du signal de télé par satellite, dont il est question à la section 4.7, *Liquidité – Litiges – Événements récents concernant les litiges – Litige lié au piratage du signal*.

2014

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 54 millions \$ au deuxième trimestre de 2014 et de 92 millions \$ depuis le début de l'exercice comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 22 millions \$ au T2 2014 et de 41 millions \$ depuis le début de l'exercice, résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- les coûts liés aux acquisitions et autres de 32 millions \$ au T2 2014 et de 51 millions \$ depuis le début de l'exercice, qui comprenaient un montant de 16 millions \$ relatif à l'obligation supplémentaire au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC dans le cadre de notre acquisition d'Astral Media inc. (Astral).

2.7 Amortissements

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice en 2015 représente des augmentations de 12 millions \$ et de 25 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2014, en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil, ainsi que dans nos services de télé IP.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice en 2015 représente des diminutions de 37 millions \$ et de 77 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2014, en raison principalement de la prolongation de la durée d'utilité de certains actifs liés aux logiciels de TI, la faisant passer de cinq à sept ans, qui a été appliquée prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2014.

2.8 Charges financières

CHARGE D'INTÉRÊTS

La charge d'intérêts au deuxième trimestre de 2015 est demeurée relativement inchangée, les niveaux d'endettement moyens plus élevés ayant été compensés par l'augmentation des intérêts capitalisés. Depuis le début de l'exercice, la charge d'intérêts a diminué de 8 millions \$ par rapport à 2014, surtout en raison de l'augmentation des intérêts capitalisés et des taux d'intérêt moyens moindres, situation en partie contrebalancée par les niveaux d'endettement moyens plus élevés.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché observées au début de l'exercice.

Au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2015, la charge d'intérêts a augmenté de 2 millions \$ et de 4 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison d'une obligation accrue au titre des avantages postérieurs à l'emploi et de la baisse du taux d'actualisation, qui est passé de 4,9 % le 1^{er} janvier 2014 à 4,0 % le 1^{er} janvier 2015.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

2.9 Autres produits (charges)

2015

Les autres produits de 43 millions \$ au deuxième trimestre de 2015 et de 23 millions \$ depuis le début de l'exercice 2015 incluent un profit sur placements de 94 millions \$ lié à la cession de notre participation de 50 % dans Glentel à Rogers. Ces produits ont été en partie contrebalancés par les pertes sur placements de 76 millions \$ subies au T2 2015 et de 70 millions \$ depuis le début de l'exercice 2015, ce qui inclut une perte sur placements de 54 millions \$ qui représente notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE.

2014

Les autres charges de 13 millions \$ au deuxième trimestre de 2014 comprennent le montant net de 22 millions \$ comptabilisé au titre des pertes liées à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, les pertes sur placements de 12 millions \$ et les pertes de 9 millions \$ subies à la cession de logiciels et d'immobilisations corporelles. Ces charges ont été partiellement compensées par les profits de change réalisés au T2 2014, en raison du raffermissement du dollar canadien, ainsi que par le revenu de dividendes de 5 millions \$ découlant des bénéfices générés en fiducie préalablement au dessaisissement des actifs de Bell Média détenus en vue de la vente.

Les autres produits de 74 millions \$ au premier semestre de 2014 incluent le revenu de dividendes de 37 millions \$ découlant des bénéfices générés en fiducie préalablement au dessaisissement des actifs de Bell Média détenus en vue de la vente, les profits de change réalisés en raison du raffermissement du dollar canadien, les profits sur placements de 16 millions \$ et le montant net de 16 millions \$ comptabilisé au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains. Ces produits ont été partiellement contrebalancés par les pertes de 17 millions \$ subies à la cession de logiciels et d'immobilisations corporelles.

2.10 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat au deuxième trimestre de 2015 a augmenté de 54 millions \$ par rapport au T2 2014, en raison de l'augmentation du bénéfice imposable et de la valeur moins élevée du règlement favorable de positions fiscales incertaines au T2 2015 par rapport au T2 2014.

L'impôt sur le résultat depuis le début de l'exercice en 2015 est demeuré relativement inchangé par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice imposable étant demeuré relativement stable en 2015.

2.11 Bénéfice net et BPA

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires au deuxième trimestre de 2015 a augmenté de 153 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation réalisée au T2 2015 découle de la hausse du BAIIA ajusté, d'un profit sur placements de 94 millions \$ lié à la cession de notre participation de 50 % dans Glentel à Rogers, de la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la diminution du montant net au titre de la dotation aux amortissements et de la diminution des participations ne donnant pas le contrôle par suite de la privatisation de Bell Aliant, en partie contrebalancée par des pertes de 76 millions \$ sur participations mises en équivalence, y compris une perte sur placements de 54 millions \$ qui représente notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE, et par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 70 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse du BAIIA ajusté, d'un profit sur placements de 94 millions \$ lié à la cession de notre participation de 50 % dans Glentel à Rogers, de la diminution du montant net au titre de la dotation aux amortissements et de la diminution des participations ne donnant pas le contrôle par suite de la privatisation de Bell Aliant. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par une provision de 137 millions \$ découlant du litige au sujet du piratage du signal de télé et des pertes sur placements de 70 millions \$, ce qui inclut une perte sur placements de 54 millions \$ qui représente notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE.

Le BPA de BCE a augmenté de 0,12 \$ par action ordinaire au T2 2015 et a diminué de 0,04 \$ par action ordinaire depuis le début de l'exercice. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de BCE a augmenté par suite de la privatisation de Bell Aliant et de notre investissement dans Glentel, qui a eu une incidence sur le BPA.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, le bénéfice net ajusté du deuxième trimestre de 2015 s'est établi à 735 millions \$, soit 0,87 \$ par action ordinaire, comparativement à 640 millions \$, soit 0,82 \$ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté du premier semestre de 2015 s'est établi à 1 440 millions \$, soit 1,71 \$ par action ordinaire, comparativement à 1 266 millions \$, soit 1,63 \$ par action ordinaire, au premier semestre de 2014.

3 ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

3.1 Services sans fil de Bell

Faits récents importants touchant nos activités

UNE AMÉLIORATION CONCRÈTE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE BELL ET DE VIRGIN MOBILE CANADA (VIRGIN MOBILE) SELON J. D. POWER

La détermination de Bell en ce qui a trait à l'exécution de l'impératif d'améliorer le service à la clientèle est démontrée dans l'étude réalisée en 2015 par J. D. Power and Associates sur le service à la clientèle offert par les fournisseurs canadiens de services sans fil. Parmi les entreprises offrant une gamme complète de services, c'est Bell qui s'est le plus améliorée dans chacune des six catégories évaluées entre décembre 2014 et mars 2015. En particulier, les scores de Bell ont augmenté de 32 points en moyenne pour ce qui est de la qualité du réseau, du coût du service, des offres et promotions et de la gestion des comptes. Dans la catégorie des fournisseurs individuels, Virgin Mobile est arrivée en tête, parmi les entreprises nationales, pour le service à la clientèle et la satisfaction de l'expérience d'achat dans le sans-fil, affichant des scores pour l'expérience en magasin qui dépassent largement ceux de la moyenne du secteur. Selon cette étude, près de la moitié des clients de Virgin Mobile seraient tout à fait prêts à recommander l'entreprise, et une majorité de clients du sans-fil qui envisagent de changer de fournisseur considéreraient de choisir Bell.

SIMPLIFICATION DES TRANSACTIONS MOBILES AVEC L'APPLICATION DE PORTEFEUILLE NUMÉRIQUE MOBIXPRESS

Bell fait partie d'un groupe prépondérant de fournisseurs canadiens de services sans fil, de banques et de détaillants qui offrent MobiXpress, une nouvelle application numérique permettant de faire des transactions mobiles sécurisées. Avec MobiXpress, les clients peuvent stocker des cartes de crédit et des cartes-cadeaux dans leur téléphone intelligent et faire des paiements en passant simplement l'appareil devant le terminal de point de vente. Offerte sur la plupart des téléphones intelligents Android et BlackBerry, l'application MobiXpress est actuellement compatible avec les cartes de crédit de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) ainsi qu'avec les cartes-cadeaux d'un grand nombre de détaillants à succès, comme Jack Astor's, Swiss Chalet, Milestones, Indigo, Cineplex et Forever 21. L'application MobiXpress permettra bientôt aux clients de faire de même avec leurs cartes de fidélité, leurs cartes de transport en commun et leurs coupons numériques.

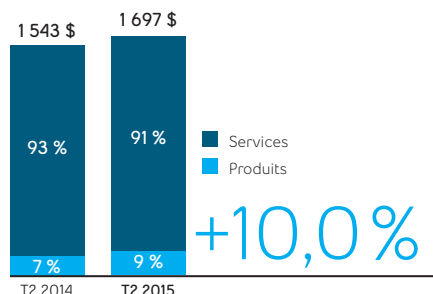
ÉLARGISSEMENT DE LA GAMME D'APPAREILS SANS FIL

Bell Mobilité et Virgin Mobile ont continué de proposer aux clients les plus récents appareils sans fil, en introduisant plusieurs nouveaux téléphones intelligents 4G LTE et autres appareils des grands fabricants de combinés, notamment les supertéléphones Samsung Galaxy S6 et S6 Edge, le HTC One M9, le BlackBerry Leap, le nouveau point d'accès Internet portable Novatel MiFi 6630 pouvant connecter jusqu'à 15 appareils Wi-Fi (pour wireless fidelity), le téléphone intelligent Sonim XP5 compatible avec le service Appuyer-pour-Parler, le supertéléphone LG G4 et le téléphone intelligent Alcatel OneTouch Idol 3.

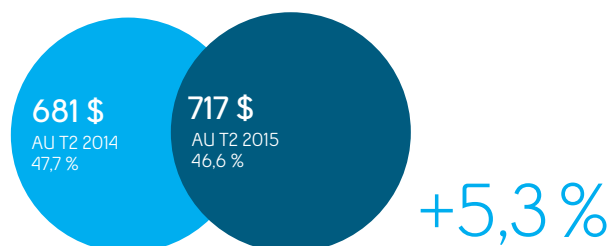
Analyse de la performance financière

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2015

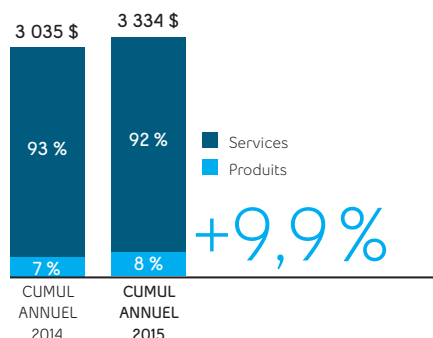
SERVICES SANS FIL DE BELL PRODUITS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



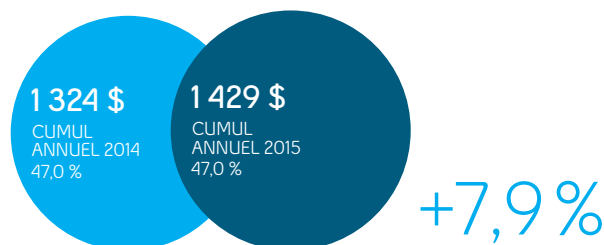
SERVICES SANS FIL DE BELL BAIIA AJUSTÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) (% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ LIÉE AUX SERVICES)



SERVICES SANS FIL DE BELL PRODUITS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



SERVICES SANS FIL DE BELL BAIIA AJUSTÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) (% DE LA MARGE DU BAIIA AJUSTÉ LIÉE AUX SERVICES)



CROISSANCE DES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS

+4,4%

T2 2015 VS T2 2014

ACTIVATIONS NETTES DES SERVICES POSTPAYÉS

61 033

AU T2 2015

ACTIVATIONS BRUTES DES SERVICES POSTPAYÉS

+6,9%

T2 2015 VS T2 2014

PMU COMBINÉ PAR MOIS

AU T2 2015 : 62,48 \$
AU T2 2014 : 59,35 \$

+5,3%

ADOPTION DES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS PARMI LES ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS

AU T2 2015 : 77 %
AU T2 2014 : 75 %

+2 pts

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services	1 539	1 429	110	7,7 %	3 039	2 817	222	7,9 %
Produits	149	105	44	41,9 %	276	199	77	38,7 %
Total des produits externes	1 688	1 534	154	10,0 %	3 315	3 016	299	9,9 %
Produits intersectoriels	9	9	–	–	19	19	–	–
Total des produits tirés des Services sans fil de Bell	1 697	1 543	154	10,0 %	3 334	3 035	299	9,9 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 10,0 % au deuxième trimestre de 2015 et de 9,9 % au premier semestre de 2015, dans la foulée de la progression des produits d'exploitation tirés des services et des produits par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

- Les produits tirés des services ont augmenté de 7,7 % au T2 2015 et de 7,9 % au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent en raison du nombre plus élevé d'abonnés des services postpayés au sein de notre clientèle et de la croissance du PMU combiné entraînée par la hausse des tarifs mensuels moyens, les clients continuant de passer des contrats de trois ans aux contrats de deux ans, de l'utilisation plus intensive des services de données reflétant l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et de l'utilisation plus intensive d'applications de données combinée à la couverture du réseau 4G LTE plus étendue et aux vitesses plus élevées. La diminution des produits tirés des services voix sans fil, principalement imputable à l'adoption plus généralisée des plans d'appels illimités au pays et à la substitution pour des applications de données, a ralenti la croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services.
- Les produits tirés des services de données sans fil ont augmenté de 24,2 % ce trimestre et de 24,3 % depuis le début de l'exercice, tandis que les produits tirés des services voix sans fil ont diminué de 6,2 % et de 5,6 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 41,9 % et de 38,7 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, respectivement, surtout en raison de l'augmentation des ventes de combinés, incluant un nombre accru de mises à niveau de combinés ainsi qu'une proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme dans notre chiffre d'affaires. Les ventes ont été stimulées par l'émergence de la double cohorte au début de juin 2015.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(980)	(862)	(118)	(13,7)%	(1 905)	(1 711)	(194)	(11,3)%
BAIIA ajusté	717	681	36	5,3 %	1 429	1 324	105	7,9 %
Marge du BAIIA ajusté totale	42,3 %	44,1 %		(1,8)%	42,9 %	43,6 %		(0,7)%
Marge du BAIIA ajusté liée aux services	46,6 %	47,7 %		(1,1)%	47,0 %	47,0 %		–

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 13,7 % au deuxième trimestre de 2015 et de 11,3 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent par suite de :

- la hausse des investissements dans la fidélisation de la clientèle reflétant le nombre accru de mises à niveau subventionnées, principalement en raison de l'émergence de la double cohorte combinée à la proportion plus élevée de mises à niveau de téléphones intelligents;
- l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés en raison principalement des ajouts bruts d'abonnés des services postpayés;
- l'augmentation des coûts d'exploitation du réseau imputable à l'expansion et à l'utilisation du réseau LTE;
- l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre en raison des volumes accrus;
- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 5,3 % au deuxième trimestre de 2015 et de 7,9 % au premier semestre de 2015, ce qui reflète la hausse des produits d'exploitation, comme il est décrit ci-dessus, en partie modérée par la hausse des coûts relatifs à la fidélisation de la clientèle, l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés, la hausse des coûts d'exploitation du réseau et l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits tirés des services, a accusé un léger recul, s'établissant à 46,6 % au deuxième trimestre de 2015, comparativement à 47,7 % à l'exercice précédent, tandis que la marge du BAIIA ajusté depuis le début de l'exercice est demeurée stable à 47,0 %.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	T2 2015	T2 2014	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION	% DE VARIATION
PMU combiné (\$/mois)	62,48	59,35	3,13	5,3 %	61,66	58,55	3,11	5,3 %
Activations brutes	384 973	391 382	(6 409)	(1,6)%	726 333	749 706	(23 373)	(3,1)%
Services postpayés	317 809	297 374	20 435	6,9 %	596 793	576 901	19 892	3,4 %
Services prépayés	67 164	94 008	(26 844)	(28,6)%	129 540	172 805	(43 265)	(25,0)%
Activations nettes	22 110	42 898	(20 788)	(48,5)%	6 196	26 462	(20 266)	(76,6)%
Services postpayés	61 033	67 951	(6 918)	(10,2)%	96 406	102 055	(5 649)	(5,5)%
Services prépayés	(38 923)	(25 053)	(13 870)	(55,4)%	(90 210)	(75 593)	(14 617)	(19,3)%
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,49 %	1,47 %		(0,02)%	1,48 %	1,52 %		0,04 %
Services postpayés	1,23 %	1,15 %		(0,08)%	1,21 %	1,20 %		(0,01)%
Services prépayés	3,48 %	3,49 %		0,01 %	3,54 %	3,59 %		0,05 %
Abonnés	8 124 824	7 951 494	173 330	2,2 %	8 124 824	7 951 494	173 330	2,2 %
Services postpayés	7 206 453	6 900 148	306 305	4,4 %	7 206 453	6 900 148	306 305	4,4 %
Services prépayés	918 371	1 051 346	(132 975)	(12,6)%	918 371	1 051 346	(132 975)	(12,6)%
Coût d'acquisition (\$/abonné)	434	403	(31)	(7,7)%	442	420	(22)	(5,2)%

Le PMU combiné a augmenté de 5,3 % au deuxième trimestre ainsi qu'au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, soutenu par la forte croissance du PMU pour les services postpayés découlant d'une plus grande diversité de la clientèle avec les contrats de deux ans à tarifs majorés, le contrôle rigoureux des prix, l'utilisation accrue des services de données et le pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle totale. Cette croissance a été contrebalancée en partie par la diminution du PMU de la composante services téléphoniques par rapport à l'exercice précédent, les clients continuant de délaisser les services voix au profit des services de données.

- Le PMU des services de données a augmenté de 21,3 % au T2 2015 et de 21,4 % depuis le début de l'exercice, en raison de la pénétration accrue des téléphones intelligents et autres appareils de transmission de données, comme les tablettes, ce qui favorise la consommation croissante des services de données, comme le courriel, la navigation sur le Web, le réseautage social, la messagerie textuelle, la télé mobile, la messagerie photo et vidéo, ainsi que les services de divertissement, comme la vidéo en continu, le téléchargement de musique et les jeux. L'expansion de la couverture de notre réseau LTE, conjuguée à l'augmentation des vitesses du réseau 4G LTE en août 2014, a également contribué à la croissance du PMU des services de données. L'incidence des forfaits plus généreux en matière de données ainsi que l'utilisation accrue des services de données par les abonnés aux points d'accès à Internet sans fil Wi-Fi ont freiné la croissance du PMU des services de données d'un exercice à l'autre.
- Le PMU de la composante services téléphoniques a diminué de 8,3 % au T2 2015 et de 7,7 % au premier semestre de l'exercice, principalement en raison de l'adoption croissante des forfaits « tout inclus » tant pour les appels locaux que pour les appels interurbains, des pressions de la concurrence sur les prix et de l'utilisation globale moindre des services téléphoniques par les clients, qui continuent de se tourner vers les services de données.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a diminué de 1,6 % et de 3,1 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, respectivement, reflétant la diminution des activations brutes de services prépayés, les activations brutes de services postpayés ayant augmenté d'un exercice à l'autre au T2 2015 et au premier semestre de 2015.

- Les activations brutes de services postpayés ont augmenté de 6,9 % ce trimestre et de 3,4 % depuis le début de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du niveau d'activité plus élevé sur le marché canadien du sans-fil avec l'émergence de la double cohorte au début de juin 2015.
- Les activations brutes de services prépayés ont diminué de 28,6 % au deuxième trimestre de 2015 et de 25,0 % au premier semestre de 2015, du fait que nous continuons de cibler davantage les acquisitions d'abonnés des services postpayés.

Les utilisateurs de téléphones intelligents représentaient 73 % du total des activations brutes de services postpayés au T2 2015, comparativement à 71 % au T2 2014, et un niveau inchangé de 72 % au premier semestre de 2015, comparativement au premier semestre de l'exercice précédent. Le pourcentage d'abonnés des services postpayés possédant un téléphone intelligent a augmenté à 77 % au 30 juin 2015, par rapport à 75 % à la fin de la période correspondante de l'exercice précédent.

Le taux de désabonnement combiné dans le sans-fil a légèrement augmenté, soit de 0,02 % au T2 2015, pour s'établir à 1,49 %, mais il a augmenté de 0,04 % au premier semestre de 2015, pour s'établir à 1,48 %. L'augmentation de notre taux de désabonnement combiné au T2 2015 est principalement attribuable au nombre accru de désactivations d'abonnés des services postpayés. Le pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle totale par rapport à l'exercice précédent a atténué l'augmentation du taux de désabonnement au T2 2015 et a permis de réaliser une amélioration depuis le début de l'exercice, car les abonnés des services postpayés affichent généralement un taux de désabonnement moindre que les abonnés des services prépayés.

- Le taux de désabonnement des services postpayés, de 1,23 %, a augmenté de 0,08 % au T2 2015, tandis que le taux de désabonnement de 1,21 % depuis le début de l'exercice est demeuré relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Le taux de désabonnement plus élevé au T2 2015 découlait de l'activité promotionnelle plus intense sur le marché par suite de l'émergence de la double cohorte.
- Le taux de désabonnement des services prépayés est demeuré relativement stable au deuxième trimestre et s'est amélioré de 0,05 % depuis le début de l'exercice, pour passer à 3,48 % et à 3,54 %, respectivement, par suite de la diminution des désactivations d'abonnés par rapport aux périodes correspondantes de 2014.

Les activations nettes de services postpayés ont diminué de 10,2 % au deuxième trimestre de 2015 et de 5,5 % au premier semestre de 2015 par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des désactivations d'abonnés, atténuée en partie par l'augmentation des activations brutes.

Les pertes nettes d'abonnés des services prépayés ont augmenté de 55,4 % au T2 2015 et de 19,3 % depuis le début de l'exercice, en raison de la diminution des activations brutes, compensée en partie par le nombre moindre de désactivations d'abonnés d'un exercice à l'autre.

La clientèle des services sans fil totalisait 8 124 824 abonnés au 30 juin 2015, ce qui représente une augmentation de 2,2 % depuis la fin du deuxième trimestre de 2014. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi les services postpayés a augmenté, pour s'établir à 89 % au T2 2015, contre 87 % au T2 2014.

Le coût d'acquisition par activation brute a augmenté de 31 \$, pour s'établir à 434 \$ au T2 2015, et de 22 \$, pour s'établir à 442 \$ au premier semestre de 2015, ce qui reflète l'incidence d'une plus grande proportion d'abonnés des services postpayés dans notre chiffre d'affaires et la vente d'un plus grand nombre de téléphones intelligents plus coûteux.

Les coûts de fidélisation de la clientèle en pourcentage des produits tirés des services ont augmenté, pour s'établir à 12,9 % et à 12,2 % au T2 2015 et au premier semestre de l'exercice, respectivement, par rapport à 10,1 % aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement imputable au nombre accru de mises à niveau de combinés subventionnés en raison du niveau d'activité plus élevé sur le marché découlant de l'émergence de la double cohorte et du fait que les clients continuent de se tourner vers des modèles de téléphones intelligents plus coûteux.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Une hausse du taux de pénétration, à un rythme toutefois moins rapide, du secteur du sans-fil au Canada et l'adoption plus généralisée des téléphones intelligents.
- Le maintien du niveau de concurrence tant dans le marché résidentiel que dans le marché d'affaires.
- Le maintien du rythme en ce qui a trait à notre part du marché des activations d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et de nouveaux services de données.
- Notre capacité de monétiser l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données.
- L'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, en raison d'un nombre plus élevé d'ajouts bruts et de mises à niveau des appareils d'un exercice à l'autre.
- Une croissance du PMU combiné et du BAIIA ajusté supérieure à la moyenne au sein du secteur, stimulée par une proportion accrue de la clientèle des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, une consommation croissante des services de données sur le réseau 4G LTE et la hausse des tarifs d'accès pour les nouveaux contrats de deux ans.
- L'achèvement du réseau LTE qui devrait couvrir 98 % de la population canadienne.
- Les perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de combinés ainsi que l'accélération des vitesses de transmission qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation de nos services.
- Des prévisions quant à un nombre plus élevé de renouvellements d'abonnés en raison de l'expiration des contrats de service de deux ans ou de trois ans dans la foulée de l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil en 2013.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

3.2 Services sur fil de Bell

Faits récents importants touchant nos activités

CONSTRUCTION DE L'INFRASTRUCTURE DE FIBRE À TORONTO

Le 25 juin 2015, Bell a annoncé qu'elle offrira des vitesses Internet d'un gigabit par seconde aux foyers et aux entreprises de Toronto, grâce à son nouveau service Fibe gigabit. S'appuyant sur le plus important projet de Bell en matière d'expansion de l'infrastructure avec un investissement total prévu d'environ 1,14 milliard \$, le service Fibe gigabit offrira les vitesses Internet les plus rapides en Amérique du Nord à plus d'un million d'emplacements à Toronto, et ce, dès cet été, où environ 50 000 foyers et entreprises devraient avoir accès au service. Comme pour tout autre service gigabit, ce service sera d'abord offert à une vitesse maximale de 940 mégabits par seconde (Mb/s) et il atteindra sa vitesse maximale de 1 000 Mb/s ou plus à mesure que les fournisseurs s'adapteront aux vitesses gigabits. Les ententes à long terme qui ont été conclues entre Bell et Toronto Hydro pour partager les poteaux électriques dans toute la ville contribuent à accroître l'efficacité du projet Fibe gigabit et à en accélérer le déploiement. À la conclusion du projet, les équipes de Bell auront mis à niveau 27 centraux de l'entreprise dans différents secteurs de la métropole et installé plus de 9 000 kilomètres de nouvelle fibre optique, tant sous terre à partir de plus de 10 000 puits d'accès que sur quelque 80 000 poteaux de Bell et de Toronto Hydro répartis dans toute la ville. Bell prévoit également offrir le service Fibe gigabit à 2,2 millions de foyers en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique d'ici la fin de 2015.

BELL DÉPLOIE SON RÉSEAU FIBE DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE, AU QUÉBEC

Bell a commencé à poser les câbles et à moderniser son infrastructure pour déployer son réseau Fibe de prochaine génération à Trois-Rivières et à Shawinigan, au Québec. Cet investissement d'environ 50 millions \$ permettra de déployer la technologie de fibre optique la plus évoluée au monde directement jusqu'aux foyers et entreprises de la région, préparant ainsi le terrain en vue du lancement de Bell Télé Fibe et de Bell Internet Fibe plus tard cette année et au début de 2016.

BELL CONTINUE D'INNOVER AVEC LA NOUVELLE APPLICATION TÉLÉ FIBE

Le 26 mai 2015, Bell a lancé l'application Télé Fibe, qui recrée l'expérience Télé Fibe sur n'importe quel écran, avec l'accès à plus de 300 chaînes en direct à domicile, à 170 chaînes en direct en déplacement et à plus de 7 000 heures de programmation sur demande. Avec cette application, les clients de Bell Télé Fibe peuvent commencer à regarder du contenu en direct ou sur demande sur leur téléphone intelligent ou leur tablette, et passer au visionnement sur leur téléviseur en appuyant sur une touche. L'application sert aussi de télécommande, offrant l'accès au guide de programmation Télé Fibe et la possibilité de gérer les enregistrements à domicile ou en déplacement.

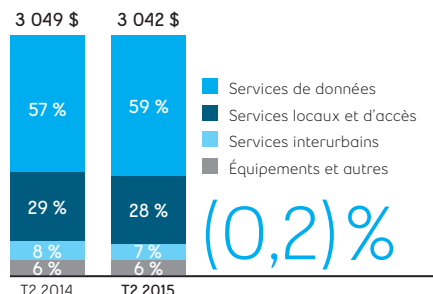
NOUVEAU CENTRE DE DONNÉES DANS LE CANADA ATLANTIQUE

Le 8 juin 2015, Bell Aliant a terminé la mise en service de son nouveau centre de données de Saint John, au Nouveau-Brunswick. Cette installation est maintenant en service et totalement opérationnelle. Ce centre de données à la fine pointe de la technologie est le premier du genre au Canada atlantique, et l'un des 11 centres au Canada à avoir obtenu la certification niveau III. La Norme Or pour les centres de données, la certification de niveau III exige que toutes les infrastructures névralgiques soient entièrement redondantes afin de garantir une alimentation continue ainsi que la protection des données des clients. Le projet avait été annoncé en février 2014 en partenariat avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le centre de données, d'une valeur de 25 millions \$ et d'une surface de 24 000 pieds carrés, offre une capacité de stockage de 1 mégawatt et la souplesse intégrée nécessaire pour quadrupler cette capacité afin de répondre à la demande croissante pour les services d'hébergement de données. Avec Q9 Networks Inc. (Q9), nous faisons partie d'un réseau national qui permet d'accéder à 27 centres de données de grande capacité, soit plus que tout autre exploitant au Canada.

Analyse de la performance financière

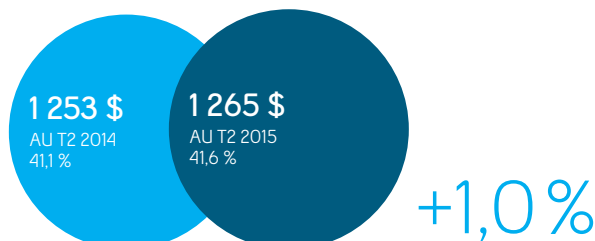
FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2015

SERVICES SUR FIL DE BELL PRODUITS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



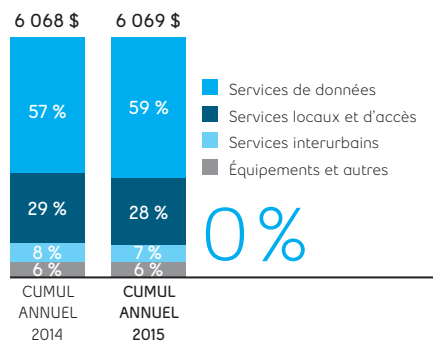
(0,2)%

SERVICES SUR FIL DE BELL BIIIA AJUSTÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) (% DE LA MARGE DU BIIIA AJUSTÉ)



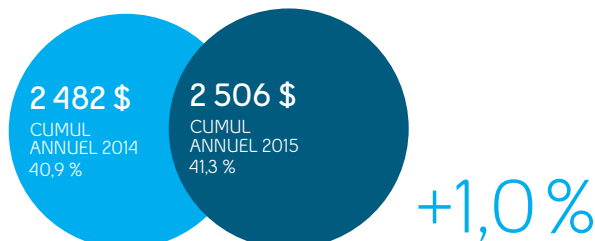
+1,0%

SERVICES SUR FIL DE BELL PRODUITS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



0%

SERVICES SUR FIL DE BELL BIIIA AJUSTÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) (% DE LA MARGE DU BIIIA AJUSTÉ)



+1,0%

SERVICES DE TÉLÉ

+4,4%

CROISSANCE DES ABONNÉS
T2 2015 VS T2 2014

SERVICES DE TÉLÉ IP

+32,9%

CROISSANCE DES ABONNÉS
T2 2015 VS T2 2014

SERVICES DE TÉLÉ IP

50 466

TOTAL DES ACTIVATIONS
NETTES D'ABONNÉS
AU T2 2015

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE

+4,3%

CROISSANCE DES ABONNÉS
T2 2015 VS T2 2014

SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE

18 606

TOTAL DES ACTIVATIONS
NETTES D'ABONNÉS
AU T2 2015

PERTES D'ABONNÉS DES SAR

13,3%

AMÉLIORATION A/A
AU T2 2015

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services de données	1 774	1 725	49	2,8 %	3 531	3 423	108	3,2 %
Services locaux et d'accès	827	860	(33)	(3,8)%	1 651	1 727	(76)	(4,4)%
Services interurbains	207	233	(26)	(11,2)%	420	459	(39)	(8,5)%
Équipements et autres	174	179	(5)	(2,8)%	347	357	(10)	(2,8)%
Total des produits externes	2 982	2 997	(15)	(0,5)%	5 949	5 966	(17)	(0,3)%
Produits intersectoriels	60	52	8	15,4 %	120	102	18	17,6 %
Total des produits tirés des Services sur fil de Bell	3 042	3 049	(7)	(0,2)%	6 069	6 068	1	-

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont été essentiellement stables au T2 2015 et au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui reflète la baisse des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des équipements et autres ainsi que l'incidence négative de la loi adoptée en décembre 2014 qui supprime les frais pour une facture papier. Cette baisse a été largement compensée par la croissance des produits tirés des services de données.

- **Les produits tirés des services des Services sur fil de Bell** ont affiché une croissance de 1,1 % au deuxième trimestre de 2015, qui représente une amélioration importante par rapport à la diminution de 0,6 % d'un exercice à l'autre enregistrée au T2 2014, principalement attribuable à la croissance de l'unité des services résidentiels de Bell découlant de l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet Fibe et Télé Fibe, du ralentissement du déclin des produits tirés des services voix et de l'incidence favorable et du moment d'occurrence des modifications des tarifs dans nos services résidentiels. Ce résultat a contribué à atténuer la baisse dans l'unité Bell Marchés Affaires, reflétant les pressions concurrentielles sur les prix et la faiblesse générale du marché, atténuées en partie par le ralentissement de l'érosion dans les services de données traditionnels et l'accroissement des ventes de solutions d'affaires.
- **Les produits tirés des services de données** ont augmenté de 2,8 % au T2 2015 et de 3,2 % au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, reflétant la hausse des produits tirés des services Internet et de télé entraînée par la croissance de la clientèle des services Fibe, la majoration des tarifs dans nos services résidentiels et l'utilisation croissante de la bande passante pour les services Internet. En outre, la croissance de la clientèle d'abonnés des services Internet dans notre marché de gros et l'accroissement des ventes de solutions d'affaires dans l'unité Bell Marchés Affaires ont également contribué à l'augmentation des produits tirés des services de données. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la réduction des ventes de produits de données dans l'unité Bell Marchés Affaires en raison de la faiblesse générale du marché, ainsi que par la baisse continue des produits tirés des services de données traditionnels de base dans nos marchés d'affaires et de gros.
- **Les produits tirés des services locaux et d'accès** ont diminué de 3,8 % et de 4,4 %, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Ces baisses d'un exercice à l'autre découlent de la diminution continue au chapitre des abonnés des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, et de la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP. Cette baisse a été compensée en partie par la majoration des tarifs dans les services résidentiels et par la diminution des pertes au chapitre des SAR résidentiels et d'affaires par rapport à l'exercice précédent.
- **Les produits tirés des services interurbains** ont diminué de 11,2 % ce trimestre et de 8,5 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2014. La diminution résulte de la baisse des minutes de conversation par les abonnés résidentiels et d'affaires en raison des pertes d'abonnés des SAR, du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services Internet par contournement et de la diminution des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales dans notre marché de gros, attribuable principalement aux pressions de la concurrence, mais elle a été atténuée en partie par la majoration des tarifs pour les services résidentiels.
- **Les produits tirés des équipements et autres** ont diminué de 2,8 % au T2 2015 et au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de 2014, en raison de la diminution des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source et des ventes d'équipement de transmission de la voix à nos clients d'affaires et de gros.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(1 777)	(1 796)	19	1,1 %	(3 563)	(3 586)	23	0,6 %
BAIIA ajusté	1 265	1 253	12	1,0 %	2 506	2 482	24	1,0 %
Marge du BAIIA ajusté	41,6 %	41,1 %		0,5 %	41,3 %	40,9 %		0,4 %

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont diminué de 19 millions \$, ou 1,1 %, au deuxième trimestre de 2015 et de 23 millions \$, ou 0,6 %, au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de 2014. La diminution d'un exercice à l'autre découle principalement :

- des économies de coûts d'exploitation découlant des synergies générées par la privatisation de Bell Aliant;
- du coût moindre des produits vendus correspondant à la diminution des ventes d'équipements;
- de la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant des économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs, de la réduction de l'effectif et de la réduction des volumes d'appels;
- des paiements moindres versés à d'autres entreprises de télécommunications en raison de volumes réduits;
- de la diminution des frais généraux et administratifs, ce qui comprend la baisse au chapitre des coûts du parc de véhicules, de l'impôt lié aux activités d'exploitation et des créances douteuses.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'augmentation des coûts de programmation relativement à notre service de télé IP en raison du nombre plus élevé d'abonnés, les augmentations de tarifs pour la programmation ainsi que le lancement de CraveTV en décembre 2014;
- l'augmentation des coûts relatifs aux solutions d'affaires en raison de l'augmentation des ventes.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 1,0 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, avec des augmentations correspondantes de la marge du BAIIA ajusté, pour s'établir 41,6 % et à 41,3 %, comparativement à 41,1 % et à 40,9 %, respectivement, aux périodes correspondantes de 2014. La croissance d'un exercice à l'autre est attribuable :

- à la croissance continue des produits tirés de nos services Internet et de télé IP;
- aux économies découlant des synergies générées par la privatisation de Bell Aliant;
- à la vente de produits générant des marges plus élevées et à des économies de coûts à La Source;
- aux mesures globales efficaces de compression des coûts.

Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par :

- la perte continue, mais qui va en s'atténuant, au chapitre des produits tirés des services voix et données traditionnels, qui génèrent des marges plus élevées;
- les pressions concurrentielles sur les prix et la faiblesse générale du marché dans l'unité Bell Marchés Affaires.

La croissance d'un exercice à l'autre de 1,0 % au T2 2015 représente une amélioration importante par rapport à la baisse de 2,7 % du BAIIA ajusté enregistrée au T2 2014.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

Données

Internet haute vitesse

	T2 2015	T2 2014	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes du service Internet haute vitesse	18 606	17 544	1 062	6,1 %	58 256	44 126	14 130	32,0 %
Abonnés du service Internet haute vitesse ^{(1),(2)}	3 316 351	3 180 762	135 589	4,3 %	3 316 351	3 180 762	135 589	4,3 %

(1) Notre clientèle d'abonnés inclut, au T1 2015, un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 7 505 abonnés relativement aux désactivations découlant de la décision du CRTC d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.

(2) Par suite d'une révision des données sur nos abonnés, 31 426 abonnés ont été retranchés de notre clientèle au début du T1 2015. Cet ajustement portait principalement sur d'anciens soldes.

Les activations nettes d'abonnés du service Internet haute vitesse ont augmenté de 6,1 %, pour s'établir à 18 606 au T2 2015, et de 32,0 %, pour s'établir à 58 256 au premier semestre de 2015. Les augmentations d'un exercice à l'autre découlent de l'effet des activations des services de télé IP, de l'acquisition de nouveaux clients de gros et de la diminution du taux de désabonnement des clients résidentiels en 2015, principalement attribuable au pourcentage accru d'abonnés du service Internet par fibre optique à plus haute vitesse, ces abonnés affichant généralement un taux de désabonnement moindre que celui des abonnés au réseau de ligne numérique d'abonné (DSL). Le deuxième trimestre de 2015 a également été touché par l'incidence négative des fluctuations saisonnières associées au nombre élevé d'activations au cours de la période du retour en classe au troisième trimestre de 2014, ce qui a entraîné un nombre accru de débranchements d'étudiants ce trimestre.

La clientèle du service Internet haute vitesse au 30 juin 2015 totalisait 3 316 351 abonnés, en hausse de 4,3 % par rapport à la fin du deuxième trimestre de 2014.

Télé

	T2 2015	T2 2014	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes d'abonnés	16 690	33 369	(16 679)	(50,0)%	43 680	73 592	(29 912)	(40,6)%
Services de télé IP	50 466	59 132	(8 666)	(14,7)%	111 329	125 510	(14 181)	(11,3)%
Total d'abonnés ^{(1),(2)}	2 674 796	2 562 840	111 956	4,4 %	2 674 796	2 562 840	111 956	4,4 %
Services de télé IP ^{(1),(2)}	1 040 791	783 023	257 768	32,9 %	1 040 791	783 023	257 768	32,9 %

(1) Notre clientèle d'abonnés des services de télé IP et des services de télé au total inclut, au T1 2015, un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 2 236 et 7 702 abonnés, respectivement, relativement aux désactivations découlant de la décision du CRTC d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.

(2) Par suite d'une révision des données sur nos abonnés, 1 849 et 3 790 abonnés, respectivement, ont été retranchés de notre clientèle des services de télé IP et des services de télé au total au début du T1 2015. Ces ajustements portaient principalement sur d'anciens soldes.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé IP ont diminué de 8 666, ou 14,7 %, pour s'établir à 50 466 au T2 2015, et de 14 181, ou 11,3 %, pour s'établir à 111 329 au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de 2014, en raison de l'expansion moindre de la zone de couverture de la télé IP en 2015 et des offres accrocheuses pour des forfaits de services lancées par nos concurrents dans la câblodistribution. Cette diminution a été compensée en partie par la baisse du taux de désabonnement des clients résidentiels, ce qui s'explique partiellement par le fait que notre clientèle est de plus en plus constituée d'abonnés plus âgés, moins susceptibles d'être influencés par les offres concurrentielles.

Les pertes nettes d'abonnés du service Télé Satellite ont augmenté de 31,1 %, pour s'établir à 33 776, et de 30,3 %, pour s'établir à 67 649, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, respectivement, principalement en raison de la diminution du nombre d'activations du service de détail et de l'augmentation du taux de désabonnement du service de détail découlant des offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, ainsi que de la diminution du nombre d'activations nettes du service de gros attribuable au lancement du service de télé IP par d'autres fournisseurs de services de gros concurrents dans l'Ouest canadien et dans le Canada atlantique.

Le nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé (télé IP et Télé Satellite réunis) a diminué de 50,0 %, pour s'établir à 16 690 ce trimestre, et de 40,6 %, pour s'établir à 43 680 au premier semestre de 2015, par suite de la diminution des activations nettes des services de télé IP et Télé Satellite, comme il est décrit ci-dessus.

Les abonnés des services de télé IP au 30 juin 2015 totalisaient 1 040 791, en hausse de 32,9 %, comparativement à 783 023 abonnés enregistrés à la fin du T2 2014.

Les abonnés du service Télé Satellite au 30 juin 2015 totalisaient 1 634 005, ce qui représente une baisse de 8,2 %, contre 1 779 817 abonnés à la fin du T2 2014.

Le nombre total d'abonnés des services de télé (télé IP et Télé Satellite réunis) s'établissait à 2 674 796 au 30 juin 2015, ce qui représente une augmentation de 4,4 % depuis la fin du deuxième trimestre de 2014.

Services locaux et d'accès

	T2 2015	T2 2014	VARIATION	% DE VARIATION	CUMUL ANNUUEL 2015	CUMUL ANNUUEL 2014	VARIATION	% DE VARIATION
ABONNÉS DES SAR								
Abonnés résidentiels ^{(1),(2)}	3 670 167	3 943 622	(273 455)	(6,9)%	3 670 167	3 943 622	(273 455)	(6,9)%
Abonnés d'affaires	3 233 485	3 388 287	(154 802)	(4,6)%	3 233 485	3 388 287	(154 802)	(4,6)%
Total	6 903 652	7 331 909	(428 257)	(5,8)%	6 903 652	7 331 909	(428 257)	(5,8)%
PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR								
Abonnés résidentiels	(75 819)	(88 060)	12 241	13,9 %	(141 689)	(177 715)	36 026	20,3 %
Abonnés d'affaires	(37 690)	(42 860)	5 170	12,1 %	(81 759)	(85 945)	4 186	4,9 %
Total	(113 509)	(130 920)	17 411	13,3 %	(223 448)	(263 660)	40 212	15,3 %

(1) Notre clientèle d'abonnés inclut, au T1 2015, un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 4 409 abonnés relativement aux désactivations découlant de la décision du CRTC d'éliminer le préavis de 30 jours requis pour annuler les services.

(2) Par suite d'une révision des données sur nos abonnés, 657 abonnés ont été ajoutés à notre clientèle d'abonnés au début du T1 2015. Cet ajustement portait principalement sur d'anciens soldes.

Les pertes nettes au chapitre des SAR ont diminué de 13,3 %, soit 17 411 lignes, et de 15,3 %, soit 40 212 lignes, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2014, en raison du nombre moindre de pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels et d'affaires.

Les pertes nettes d'abonnés résidentiels des SAR ont diminué de 13,9 %, soit 12 241 lignes, ce trimestre et de 20,3 %, soit 36 026 lignes, au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de 2014, découlant de l'effet de nos activations de services de télé IP ainsi que du fait que l'adoption de trois produits par foyer favorise la fidélisation de la clientèle des SAR. En outre, au deuxième trimestre de 2015, la période des déménagements au Québec a été favorable, en partie grâce aux offres promotionnelles concurrentielles. La diminution des pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels a été atténuée par l'augmentation constante de la substitution technologique des services locaux en faveur des services sans fil et Internet ainsi que par les offres accrocheuses et les rabais sur les forfaits de services que continuent d'offrir les câblodistributeurs.

Les pertes nettes d'abonnés d'affaires des SAR ont diminué de 12,1 %, soit 5 170 lignes, au deuxième trimestre de 2015 et de 4,9 %, soit 4 186 lignes, au premier semestre de 2015 par rapport aux périodes correspondantes de 2014. Ces améliorations d'un exercice à l'autre résultent de la désactivation, au deuxième trimestre de 2014, de ports de commutation excédentaires compte tenu du fait que les clients délaissent les technologies plus anciennes pour se tourner vers l'accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique. Ces améliorations ont été contrebalancées par le nombre accru de désactivations dans notre marché des grandes entreprises en raison des pertes dues à la concurrence et de l'abandon continu des lignes téléphoniques au profit des services sans fil et sur protocole Internet (IP). De surcroît, le nombre relativement restreint d'entreprises nouvellement formées et la faible croissance des niveaux d'emploi ont contribué à la persistance d'une demande faible pour les nouvelles installations de lignes téléphoniques.

Le taux annualisé d'érosion de notre clientèle des SAR a diminué, pour s'établir à 5,8 % au deuxième trimestre de 2015, reflétant les améliorations du taux d'érosion dans nos marchés tant résidentiels que d'affaires du fait de la diminution du nombre de pertes d'abonnés. Au 30 juin 2015, nous fournissons le service à 6 903 652 abonnés des SAR, comparativement à 7 331 909 à la fin du T2 2014.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Une croissance positive du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice.
- L'apport des services de télé IP à l'augmentation de la part de marché des services de télé et du service Internet à large bande, et à une baisse des pertes au chapitre des SAR résidentiels, permettant la diminution du total des pertes nettes d'abonnés des services résidentiels sur fil d'un exercice à l'autre et une pénétration accrue des trois produits par foyer.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La croissance du PMU des services résidentiels, par foyer, générée par l'adoption croissante des trois produits par foyer, l'expiration des offres et l'augmentation des tarifs.
- Des offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les régions où nous fournissons des services sur fil.
- La stabilité du rythme de la diminution du BAIIA ajusté de l'unité Bell Marchés Affaires d'un exercice à l'autre.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La poursuite de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler le segment d'affaires.
- L'utilisation des technologies de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) et de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) dans le cadre de la majorité des nouveaux déploiements de la fibre à large bande.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande, la croissance prévue de Télé Partout ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui exigera un niveau soutenu d'investissements constants.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

3.3 Bell Média

Faits récents importants touchant nos activités

CTV VIENT DE CLORE L'UNE DE SES MEILLEURES SAISONS

Maintenant que la saison régulière de télévision 2014-2015 est terminée, Numeris, un important fournisseur de données d'auditoires pour les chaînes de télévision et les stations de radio au Canada, a présenté ses données, confirmant que CTV a connu l'une des meilleures saisons de son histoire. Illustrant l'enthousiasme des téléspectateurs pour ce nouveau type attrayant de télévision réseau, jamais auparavant au Canada quatre nouvelles séries ne s'étaient classées parmi les 10 émissions les plus écoutées de la saison – et ces quatre séries ont été diffusées sur les ondes de CTV. Ce succès s'ajoute à une autre réalisation : la présentation par CTV des six séries parmi les 6 nouvelles séries les plus écoutées au Canada dans toutes les principales catégories démographiques chez les adultes – *The Flash*, *Gotham*, *Marvel's Agent Carter*, *The Odd Couple*, *How to Get Away With Murder* et *CSI: Cyber*. Les plus récentes données de Numeris ont également confirmé que :

- CTV a enregistré une croissance de 5 % des cotes d'écoute aux heures de grande écoute chez les téléspectateurs dans la tranche des 25 à 54 ans et même une croissance supérieure (+9 %) chez les téléspectateurs plus jeunes, soit dans la tranche des 18 à 34 ans.
- CTV a obtenu la meilleure cote d'écoute aux heures de grande écoute en trois ans chez les téléspectateurs dans la tranche des 18 à 49 ans, chez les téléspectateurs dans la tranche des 25 à 54 ans et chez l'ensemble des téléspectateurs.
- CTV a terminé la saison en s'illustrant comme le réseau de télévision canadien le plus écouté par l'ensemble des téléspectateurs et par ceux dans la tranche des 25 à 54, soit un record de 14 années consécutives.
- CTV a présenté 15 des 20 émissions les plus écoutées de la saison régulière de radiodiffusion 2014-2015 chez l'ensemble des téléspectateurs, leur offrant un plus grand nombre d'émissions dans la catégorie des 10 et des 20 émissions les plus écoutées que tous les autres réseaux réunis.

DÉVOILEMENT DE LA PROGRAMMATION 2015-2016 DE CTV POUR LES HEURES DE GRANDE ÉCOUTE

Lors de l'événement CTV Upfront, qui s'est déroulé le 4 juin 2015, Bell Média a présenté aux annonceurs la nouvelle grille horaire du réseau pour la saison de radiodiffusion 2015-2016, qui comporte huit nouvelles séries et 11 séries reprenant l'antenne parmi les 20 les plus écoutées – soit plus que tous les autres réseaux canadiens réunis. Comme la télévision en direct représente près de 80 % de la consommation vidéo au Canada, CTV diffusera plus d'événements en direct que tout autre réseau, notamment la 88^e présentation des Oscars, le Super Bowl 50 et les présentations des prix suivants : Golden Globe Awards (73^e), Primetime Emmy Awards (67^e), JUNO (2016) et le Billboard Music Awards (2016).

PROLONGATION DE L'ENTENTE SUR LA DIFFUSION DE LA LCF

Bell Média a conclu la prolongation de trois ans de son entente de diffusion avec la LCF, soit jusqu'à la fin de la saison 2021. TSN et RDS, les services anglophone et francophone de télé spécialisée dans les sports de Bell Média, détiennent les droits exclusifs de télédiffusion pour le football de la LCF, y compris les matchs d'avant-saison, de la saison régulière et des séries éliminatoires ainsi que le match de la Coupe Grey. En plus des droits de diffusion et des droits numériques, l'entente vise les droits exclusifs de radiodiffusion du match de la Coupe Grey pour les stations de Bell Média. La LCF est la grande ligue sportive la plus populaire au Canada pour ce qui est de la cote d'écoute moyenne par match.

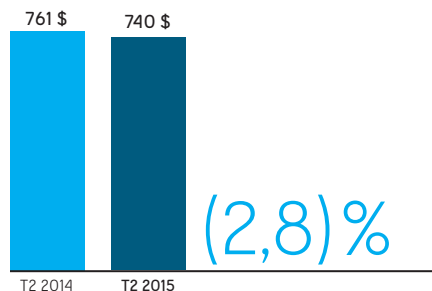
CRAVETV BIENTÔT OFFERT DIRECTEMENT AUX CONSOMMATEURS

Le 13 juillet 2015, Bell Média a annoncé que son service de vidéo en continu CraveTV sera offert, dès le 1^{er} janvier 2016, directement à titre de produit autonome à tous les Canadiens abonnés à Internet. CraveTV est actuellement offert aux abonnés de nombreux fournisseurs canadiens de services de télévision au moyen de boîtiers décodeurs ou par l'intermédiaire d'applications mobiles, du Web, d'Apple TV, de Chromecast, de Microsoft Windows 8 et des téléviseurs intelligents Samsung, et il le sera bientôt également avec certaines consoles de jeux.

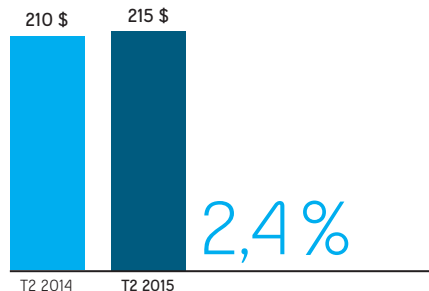
Analyse de la performance financière

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2015

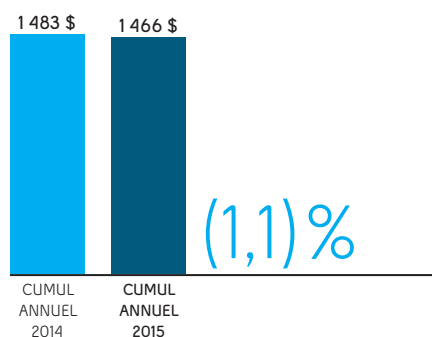
**BELL MÉDIA
PRODUITS**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



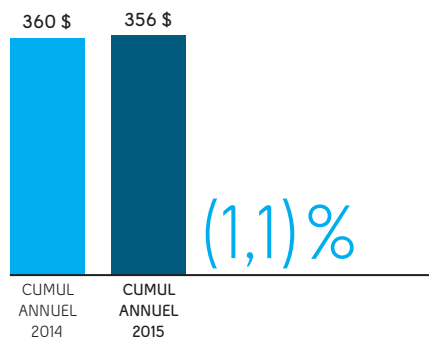
**BELL MÉDIA
BAIIA AJUSTÉ**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



**BELL MÉDIA
PRODUITS**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



**BELL MÉDIA
BAIIA AJUSTÉ**
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



CTV EST LE RÉSEAU DE TÉLÉ
CANADIEN LE PLUS ÉCOUTÉ

**14 des 20
émissions les
plus écoutées**

PAR L'ENSEMBLE DES
TÉLÉSPECTATEURS À L'ÉCHELLE
NATIONALE AU T2 2015
(SAISON DE PRINTEMPS)

RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Total des produits externes	656	689	(33)	(4,8)%	1 302	1 337	(35)	(2,6)%
Produits intersectoriels	84	72	12	16,7%	164	146	18	12,3%
Total des produits tirés de Bell Média	740	761	(21)	(2,8)%	1 466	1 483	(17)	(1,1)%

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont diminué de 2,8 % au T2 2015 et de 1,1 % au premier semestre de 2015 par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution des produits tirés de la publicité, partiellement compensée par l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement.

Les produits tirés de la publicité ont diminué au T2 et au premier semestre de 2015, ce qui reflète :

- la diminution des produits tirés de la publicité à la télé spécialisée, découlant de nos services spécialisés dans les sports, TSN et RDS, en raison de la perte des droits de diffusion des matchs de hockey des séries éliminatoires de la LNH, atténuée en partie par la diffusion du tournoi de la Coupe du monde féminine de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), en juin 2015, ainsi que par l'accroissement continu de l'auditoire dans nos services de télé spécialisée anglophone dans des domaines autres que les sports, Space et Discovery;
- la légère diminution des produits tirés de la publicité à la télévision traditionnelle ce trimestre, en raison de la faiblesse générale du marché. Toutefois, les produits tirés de la publicité à la télévision traditionnelle ont augmenté au premier semestre de 2015 en raison de la retransmission en direct de la présentation des Oscars et du Super Bowl ainsi que de la récupération des budgets de publicité à la suite du glissement de ces budgets, l'année précédente, vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sochi;
- la diminution dans les médias numériques découle principalement des services axés sur la musique et les adolescents ainsi que de la chaîne The Loop;
- l'augmentation des produits tirés des activités d'affichage extérieur découlant principalement de la croissance interne et des acquisitions stratégiques.

Les produits tirés des frais d'abonnement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015 ont augmenté par rapport aux périodes correspondantes de 2014 en raison des produits tirés de CraveTV, notre service de vidéo en continu lancé en décembre 2014, et de nos produits Télé Partout, ce qui a été contrebalancé partiellement par la perte des produits tirés des services qui ont cessé leurs activités en 2014 (signaux régionaux liés au hockey et Viewer's Choice) ainsi que par le nombre moindre d'abonnés au service de télé payante.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(525)	(551)	26	4,7 %	(1 110)	(1 123)	13	1,2 %
BAIIA ajusté	215	210	5	2,4 %	356	360	(4)	(1,1)%
Marge du BAIIA ajusté	29,1 %	27,6 %		1,5 %	24,3 %	24,3 %		-

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont diminué de 4,7 % au deuxième trimestre et de 1,2 % au premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2014 en raison de la diminution des coûts relatifs au contenu et à la programmation, imputable surtout à la perte des droits de diffusion des matchs des séries éliminatoires 2015 de la LNH, de la diminution de l'amortissement de la juste valeur de certains droits de programmation ainsi que de la diminution des coûts de programmation aux États-Unis en raison de l'annulation ou du non-renouvellement de certains programmes américains diffusés au T2 2014 et de l'incidence favorable du moment d'occurrence de certains éléments sur la programmation de télé traditionnelle. La réduction des coûts associés à l'abandon de la chaîne Viewer's Choice a également contribué à la diminution des coûts d'exploitation. Cette diminution a toutefois été contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts associés aux droits de diffusion de la Coupe du monde féminine de la FIFA, par les coûts accrus relatifs à CraveTV ainsi que par l'échéance de certains avantages imposés par le CRTC, y compris la clôture du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 2,4 % au deuxième trimestre de 2015 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des coûts de programmation, ce qui a été contrebalancé en partie par la diminution d'un exercice à l'autre des produits des activités ordinaires. Par contre, au premier semestre de 2015, le BAIIA ajusté a reculé de 1,1 % en raison des produits d'exploitation moindres qui ont été partiellement compensés par la réduction des coûts relatifs au contenu et à la programmation.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV a terminé la saison régulière de septembre à mai au rang de premier réseau du Canada, position de chef de file qu'il occupe depuis maintenant 14 années consécutives pour l'ensemble des téléspectateurs et les téléspectateurs dans la tranche cible des 25 à 54 ans.
- CTV a compté 15 des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans la tranche cible des 25 à 54 ans et a compté quatre nouvelles émissions parmi les 10 émissions les plus écoutées.
- CTV a été le seul réseau à réaliser une croissance notable de l'auditoire aux heures de grande écoute, soit une hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent chez les téléspectateurs dans la tranche cible des 25 à 54 ans.
- Dans ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophone, Bell Média a rejoint 81 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens anglophones de la télé spécialisée et de la télé payante d'une semaine moyenne au cours du T2 2015. Bell Média arrive en tête aux heures de grande écoute avec la meilleure chaîne spécialisée dans le divertissement (Discovery) et le meilleur réseau de télé payante (The Movie Network) chez les téléspectateurs dans la tranche cible des 25 à 54 ans.
- Bell Média a conservé sa position de leader dans le marché de la télé spécialisée francophone au Québec, rejoignant 81 % de la population francophone hebdomadairement en moyenne. Trois des cinq chaînes de télé spécialisée les plus populaires chez les téléspectateurs dans la tranche cible des 25 à 54 ans sont des propriétés de Bell Média (Canal D, Super Écran et Canal Vie).
- Bell Média maintient sa confortable position pour ce qui est des visiteurs uniques et des vidéospectateurs, des pages consultées totales, des visites et des vidéos regardées (avec des moyennes mensuelles de, respectivement, 16,4 millions de visiteurs, 3,0 millions de vidéospectateurs, 314 millions de pages consultées, 129 millions de visites et 86 millions de vidéos regardées).
- Bell Média, le premier radiodiffuseur au Canada, a accru sa portée en accueillant un nombre supplémentaire de 300 000 auditeurs par semaine au T2 2015. Bell Média Radio rejoint 17,5 millions d'auditeurs, lesquels ont écouté, au total chaque semaine, 84 millions d'heures.
- Astral Affichage maintient sa position de chef de file au Québec et en Ontario et poursuit sa croissance à l'échelle du Canada grâce aux récents contrats décrochés pour les aéroports d'Halifax et de Vancouver ainsi que pour les abribus dans la ville de Québec.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes et les hypothèses mentionnées dans chacune des analyses des autres secteurs d'activité fournies dans la présente rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Une diminution du BAIIA ajusté et de la marge d'un exercice à l'autre en raison des coûts croissants pour obtenir de la programmation télé, ce qui comprend l'augmentation des coûts pour les droits de diffusion dans les sports et les tarifs du marché pour le contenu de la télé spécialisée, l'investissement lié à CraveTV, la hausse des dépenses relatives à la réglementation liée au contenu canadien, l'échéance de certains avantages imposés par le CRTC et la clôture du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale.
- La capacité de procéder à des acquisitions fructueuses d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur les quatre écrans.
- Le soutien, de façon efficiente, de l'adoption de CraveTV.
- Une baisse modérée du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés de télé de Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

4 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

La présente rubrique décrit comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette ⁽¹⁾

	AU 30 JUIN 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dettes à court terme ⁽²⁾	5 058	3 743	1 315	35,1 %
Dettes à long terme	15 443	16 355	(912)	(5,6) %
Actions privilégiées ⁽³⁾	2 002	2 002	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(169)	(566)	397	70,1 %
Dettes nettes	22 334	21 534	800	3,7 %

(1) Le terme dette nette est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette, dans le présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

(2) Inclut les avances bancaires et les effets à payer ainsi que les emprunts garantis par des créances clients.

(3) 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 4 004 millions \$ en 2015 et en 2014 sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

L'augmentation de 403 millions \$ de la dette à court terme et de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada de débentures à moyen terme (MTN) d'un montant en capital totalisant 500 millions \$;
- une augmentation des créances clients titrisées de 315 millions \$;
- une augmentation de nos effets à payer (déduction faite des remboursements) de 117 millions \$.

Cette augmentation a été en partie compensée par :

- le remboursement partiel d'un montant d'environ 500 millions \$ de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie qui a servi à financer en partie l'acquisition d'Astral;
- une diminution nette de 29 millions \$ de nos obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres dettes.

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 397 millions \$ découle des dividendes de 1 066 millions \$ payés sur les actions ordinaires, de l'acquisition de spectre pour les services sans fil évolués-3 (SSFE-3) et de licences de spectre sans fil dans la bande de 2 500 MHz, au coût de 529 millions \$, de la contrepartie de 296 millions \$ (284 millions \$, déduction faite des fonds en caisse) versée pour l'acquisition de Glentel et des coûts liés aux acquisitions payés de 100 millions \$, ce qui a été partiellement compensé par les flux de trésorerie disponibles de 1 162 millions \$ et la cession d'une participation de 50 % dans Glentel à Rogers pour une contrepartie totale en espèces d'environ 473 millions \$ (407 millions \$, déduction faite de la trésorerie cédée et des coûts de transaction).

4.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D' ACTIONS
En circulation au 1 ^{er} janvier 2015	840 330 353
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés	1 532 492
Actions émises en vertu du régime d'épargne des employés (REE)	1 178 636
Actions émises pour l'acquisition de Glentel	5 548 908
En circulation au 30 juin 2015	848 590 389

OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2015	9 278 190	43
Attribuées	2 776 976	56
Exercées ⁽¹⁾	(1 532 492)	39
Objet d'une renonciation	(46 649)	48
En cours au 30 juin 2015	10 476 025	47
Exerçables au 30 juin 2015	1 931 376	39

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2015 était de 55 \$.

4.3 Flux de trésorerie

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 841	1 850	(9)	(0,5)%	2 886	2 832	54	1,9%
Dividendes de Bell Aliant payés à BCE	–	48	(48)	n.s.	–	48	(48)	n.s.
Dépenses d'investissement	(914)	(937)	23	2,5%	(1 741)	(1 666)	(75)	(4,5)%
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	(37)	(31)	(6)	(19,4)%	(76)	(63)	(13)	(20,6)%
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(7)	(68)	61	89,7%	(7)	(75)	68	90,7%
Coûts liés aux acquisitions payés	48	16	32	n.s.	100	30	70	n.s.
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	–	(63)	63	n.s.	–	(29)	29	n.s.
Flux de trésorerie disponibles	931	815	116	14,2%	1 162	1 077	85	7,9%
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, à l'exclusion des dividendes payés	–	15	(15)	n.s.	–	(19)	19	n.s.
Acquisitions d'entreprises	(284)	–	(284)	n.s.	(284)	–	(284)	n.s.
Coûts liés aux acquisitions payés	(48)	(16)	(32)	n.s.	(100)	(30)	(70)	n.s.
Cessions d'entreprises	407	–	407	n.s.	407	538	(131)	(24,3)%
Acquisition de licences de spectre	(429)	(453)	24	5,3%	(529)	(566)	37	6,5%
Autres activités d'investissement	(7)	2	(9)	n.s.	(2)	(3)	1	33,3%
(Remboursement net) émission nette d'instruments d'emprunt	(982)	(429)	(553)	n.s.	65	(210)	275	n.s.
Émission d'actions ordinaires	19	9	10	n.s.	57	41	16	39,0%
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires	(547)	(480)	(67)	(14,0)%	(1 066)	(932)	(134)	(14,4)%
Autres activités de financement	(16)	(33)	17	51,5%	(107)	(81)	(26)	(32,1)%
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(956)	(570)	(386)	67,7%	(397)	(185)	(212)	n.s.
Flux de trésorerie disponibles par action ⁽¹⁾	1,11 \$	1,05 \$	0,06 \$	5,7%	1,38 \$	1,39 \$	(0,01)\$	(0,7)%

(1) Le terme flux de trésorerie disponibles par action est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 8.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action, dans le présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation au deuxième trimestre de 2015 ont diminué de 9 millions \$ par rapport au T2 2014, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et aux coûts liés aux acquisitions payés, en partie compensée par la hausse du BAIIA ajusté et l'augmentation du fonds de roulement. L'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 54 millions \$ au premier semestre de 2015 reflète la hausse du BAIIA ajusté et l'augmentation du fonds de roulement, en partie contrebalancées par l'augmentation des coûts liés aux acquisitions payés.

Les flux de trésorerie disponibles au T2 2015 ont augmenté de 116 millions \$ par rapport au T2 2014, ce qui est principalement attribuable à l'incidence favorable de la privatisation de Bell Aliant et à l'augmentation du BAIIA ajusté, en partie contrebalancées par la hausse de l'impôt sur le résultat payé. Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 85 millions \$ au premier semestre de 2015, ce qui est principalement attribuable à l'incidence favorable de la privatisation de Bell Aliant et à l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, contrebalancées en partie par la hausse des dépenses d'investissement.

Les flux de trésorerie disponibles par action au deuxième trimestre de 2015 se sont établis à 1,11 \$ par action ordinaire, comparativement à 1,05 \$ par action ordinaire à la période correspondante de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, les flux de trésorerie disponibles par action se sont établis à 1,38 \$ par action ordinaire, comparativement à 1,39 \$ par action ordinaire à la période correspondante de l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement

	T2 2015	T2 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	188	168	(20)	(11,9)%	339	287	(52)	(18,1)%
Ratio d'intensité du capital	11,1 %	10,9 %		(0,2)%	10,2 %	9,5 %		(0,7)%
Services sur fil de Bell	696	737	41	5,6 %	1 352	1 333	(19)	(1,4)%
Ratio d'intensité du capital	22,9 %	24,2 %		1,3 %	22,3 %	22,0 %		(0,3)%
Bell Média	30	32	2	6,3 %	50	46	(4)	(8,7)%
Ratio d'intensité du capital	4,1 %	4,2 %		0,1 %	3,4 %	3,1 %		(0,3)%
BCE	914	937	23	2,5 %	1 741	1 666	(75)	(4,5)%
Ratio d'intensité du capital	17,2 %	18,0 %		0,8 %	16,5 %	16,1 %		(0,4)%

Les dépenses d'investissement de BCE ont diminué de 23 millions \$, ou 2,5 %, ce trimestre par rapport à l'exercice précédent, tandis que les dépenses d'investissement depuis le début de l'exercice ont augmenté de 75 millions \$, ou 4,5 %, d'un exercice à l'autre. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires (ratio d'intensité du capital) se sont établies à 17,2 % et à 16,5 % au T2 2015 et au premier semestre de 2015, respectivement, comparativement à 18,0 % et à 16,1 % aux périodes correspondantes respectives de l'exercice précédent. Les fluctuations d'un exercice à l'autre découlent :

- Des dépenses d'investissement moindres dans le sur-fil de 41 millions \$ au deuxième trimestre et plus élevées de 19 millions \$ au premier semestre de 2015 par rapport à l'exercice précédent. La diminution des dépenses d'investissement au T2 2015 découle principalement de l'achèvement substantiel du déploiement des services FibreOP dans le Canada atlantique et du ralentissement de l'expansion de la zone de couverture de notre service de télé IP au Québec et en Ontario. Cette diminution des dépenses d'investissement au T2 2015 a été partiellement contrebalancée par la poursuite du déploiement de la fibre à large bande et l'expansion continue de la zone de couverture de notre réseau FTTH, ce qui comprend le début de la construction de l'infrastructure du service Fibe gigabit à Toronto, qui a été annoncé le 25 juin 2015, ainsi que par notre investissement visant à accroître la capacité de notre réseau fibre jusqu'au nœud (FTTN) et à assurer la maintenance de nos réseaux. En outre, l'augmentation des dépenses d'investissement a permis de soutenir l'accroissement de notre clientèle des services de télé IP et Internet haute vitesse ainsi que l'exécution de contrats conclus avec nos clients d'affaires et la prestation de services d'hébergement. Cette augmentation a fait croître les dépenses d'investissement depuis le début de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.
- De l'augmentation des dépenses d'investissement dans le sans-fil, de 20 millions \$ au deuxième trimestre et de 52 millions \$ au premier semestre de 2015, découlant de la poursuite du déploiement de nos services mobiles 4G LTE, qui rejoignaient environ 93 % de la population canadienne au 30 juin 2015, ainsi que du déploiement de la bande de spectre de 700 MHz, du maintien de nos investissements dans l'augmentation de la capacité du réseau afin de soutenir la consommation accrue des services de données et de permettre l'accélération des vitesses LTE.

Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises, de 296 millions \$ (284 millions \$, déduction faite des fonds en caisse) au T2 2015 reflètent notre acquisition de Glentel mentionnée à la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités – Conclusion de l'acquisition du distributeur de produits téléphoniques mobiles Glentel*.

Cessions d'entreprises

Au T2 2015, BCE a vendu 50 % de sa participation dans Glentel à Rogers, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 473 millions \$ (407 millions \$, déduction faite de la trésorerie ayant fait l'objet d'un dessaisissement et des coûts de transaction). Se reporter à la section 1.2 *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités – Conclusion de l'acquisition du distributeur de produits téléphoniques mobiles Glentel*.

Au T1 2014, nous avons conclu la vente de certains services de télé et de certaines stations de radio, pour un produit en espèces total de 538 millions \$.

Acquisition de licences de spectre

Le 21 avril 2015, Bell Mobilité a acquis des licences de spectre des SSFE-3 dans les principaux marchés urbains et ruraux dans le cadre de l'enchère de spectre des SSFE-3 d'Industrie Canada. Bell Mobilité a acquis 13 licences pour 169 millions de MHz par population de spectre des SSFE-3 à un coût de 500 millions \$. Le 20 mars 2015, Bell Mobilité a versé un premier paiement de 100 millions \$ à Industrie Canada. La tranche restante de 400 millions \$ a été payée le 21 avril 2015.

Le 12 mai 2015, Bell Mobilité a acquis 243 millions de MHz par population additionnels de spectre dans la bande de spectre sans fil de 2 500 MHz, à un coût de 29 millions \$, qui a été payé au T2 2015. Cette acquisition a accru le total des avoirs de Bell Mobilité dans la bande de spectre de 2 500 MHz dans un certain nombre de marchés urbains et ruraux.

Le 19 février 2014, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir des actifs liés au spectre dans la bande de 700 MHz dans le marché de chaque province et territoire, qui se composent de 31 licences, pour un montant de 566 millions \$. Le 4 mars 2014, Bell Mobilité a versé un premier paiement de 113 millions \$ à Industrie Canada. La tranche restante a été payée le 2 avril 2014, date à laquelle Bell Mobilité a acquis ces 31 licences.

Instruments d'emprunt

2015 :

Au deuxième trimestre de 2015, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 982 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait notamment du remboursement de 574 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer et d'avances bancaires, du remboursement partiel d'environ 500 millions \$ de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie, du remboursement de 112 millions \$ de l'encours de la dette de Glentel et du remboursement de 111 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes. Ces remboursements ont été partiellement contrebalancés par l'augmentation de 315 millions \$ de nos emprunts garantis par des créances clients.

Au premier semestre de 2015, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 65 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission des débentures MTN, série M-39 de Bell Canada, d'un montant en capital de 500 millions \$, de l'augmentation de 315 millions \$ de nos emprunts garantis par des créances clients et de l'émission d'effets à payer de 117 millions \$. Ces émissions ont été en partie contrebalancées par le remboursement partiel d'environ 500 millions \$ au titre de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie, le remboursement de 255 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes et le remboursement de 112 millions \$ de l'encours de la dette de Glentel.

2014 :

Au deuxième trimestre de 2014, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 429 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait notamment du remboursement de 443 millions \$ d'effets à payer et d'avances bancaires, déduction faite des émissions, et du remboursement de 136 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes. Ces remboursements ont été partiellement compensés par l'émission de débentures MTN par Bell Aliant d'un montant en capital de 150 millions \$.

Au premier semestre de 2014, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 210 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait notamment du remboursement de 300 millions \$ au titre des billets de CTV Specialty, le 18 février 2014, et du remboursement de 218 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes. Ces remboursements ont été partiellement compensés par les émissions d'effets à payer et d'avances bancaires, déduction faite des remboursements, de 158 millions \$ et des débentures MTN par Bell Aliant d'un montant en capital de 150 millions \$.

Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires

Pour le deuxième trimestre de 2015, le dividende en espèces payé sur les actions ordinaires a été majoré de 67 millions \$ par rapport au T2 2014, en raison d'un nombre accru d'actions ordinaires en circulation par suite de la privatisation de Bell Aliant et d'un dividende plus élevé payé au T2 2015, de 0,65 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 0,6175 \$ par action ordinaire au T2 2014.

Pour le premier semestre de 2015, le dividende en espèces payé sur les actions ordinaires a été majoré de 134 millions \$ par rapport à 2014, en raison d'un nombre accru d'actions ordinaires en circulation par suite de la privatisation de Bell Aliant et d'un dividende plus élevé payé au premier semestre de 2015, de 1,2675 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 1,20 \$ par action ordinaire à la période correspondante de l'exercice précédent.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2015, nous avons comptabilisé une diminution de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt sur le résultat, dans les AERG de 711 millions \$ et de 748 millions \$, respectivement. Cette variation découle de l'augmentation du taux d'actualisation réel, à 4,1 % au 30 juin 2015, comparativement à 3,7 % au 31 mars 2015 et à 4,0 % au 31 décembre 2014. Le profit réalisé au T2 2015 a été en partie contrebalancé par le rendement moins élevé que celui attendu des actifs des régimes, tandis que le profit réalisé depuis le début de l'exercice a découlé du rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2014, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt sur le résultat et participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), dans les AERG de 509 millions \$ et de 1 133 millions \$, respectivement. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 4,2 % au 30 juin 2014, comparativement à 4,5 % au 31 mars 2014 et à 4,9 % au 31 décembre 2013, en partie compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

4.5 Gestion des risques financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	30 JUIN 2015		31 DÉCEMBRE 2014	
		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	247	254	285	289
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	166	184	174	191
Débitures, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	17 666	19 914	17 723	20 059

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF)	JUSTE VALEUR			
		PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾	
30 juin 2015					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	Autres actifs non courants	108	17	–	91
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	184	–	184	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Autres passifs non courants	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	25	–	36	(11)
31 décembre 2014					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	Autres actifs non courants	107	17	–	90
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	276	–	276	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Autres passifs non courants	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	12	–	22	(10)

(1) Données observables sur le marché telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges).

Risque de change

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 13 millions \$ (une perte de 36 millions \$) comptabilisé en résultat net au 30 juin 2015 et un profit (une perte) de 53 millions \$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 30 juin 2015, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme, les options et les swaps de devises et de taux d'intérêt variables en cours au 30 juin 2015.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS	MONNAIE DE VENTE	MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	211	\$ CA	236	2015	Contrats d'approvisionnement
Flux de trésorerie	\$ US	493	\$ CA	611	2015	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	374	\$ CA	421	2016-2017	Contrats d'approvisionnement
Flux de trésorerie	\$ US	400	\$ CA	497	2015	Facilité de crédit
Économique	\$ US	153	\$ CA	190	2015	Contrats d'approvisionnement
Économique – options d'achat	\$ US	137	\$ CA	166	2015	Contrats d'approvisionnement
Économique – options de vente	\$ US	274	\$ CA	332	2015	Contrats d'approvisionnement

Risque de taux d'intérêt

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures. Au 30 juin 2015, nous avons des contrats de blocage de taux d'intérêt fixes de montants notionnels totalisant 1 milliard \$ venant à échéance jusqu'à la fin de 2016 et un swap de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ venant à échéance en 2017.

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution de 28 millions \$ (une augmentation de 28 millions \$) du bénéfice net au 30 juin 2015 et un profit de 54 millions \$ (une perte de 61 millions \$) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 30 juin 2015.

4.6 Cotes de crédit

Nos principales cotes de crédit demeurent inchangées par rapport à celles qui sont décrites dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE.

4.7 Liquidité

Au T1 2015, le montant engagé au titre de la facilité renouvelable non garantie de Bell Canada a été augmenté, passant de 2,5 milliards \$ à 3 milliards \$, ce qui confère à la société une plus grande souplesse financière.

Tous les autres besoins de liquidités demeurent essentiellement inchangés par rapport à ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE.

Litiges

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS CONCERNANT LES LITIGES

Le texte qui suit présente des mises à jour des litiges décrits dans la notice annuelle 2014 de BCE, à la rubrique 8, *Litiges*, mise à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE.

LITIGE LIÉ AU PIRATAGE DU SIGNAL

Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec a renversé le jugement du tribunal inférieur relatif au montant des dommages-intérêts et a accordé aux demandeurs des dommages de 82 millions \$, plus les intérêts et les dépens totalisant environ 55 millions \$.

Le 4 mai 2015, Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu) a demandé la permission d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. Le 21 mai 2015, Bell ExpressVu et les demandeurs ont convenu de reporter le paiement exigé par le jugement de la Cour d'appel du Québec et d'établir des lettres de crédit pour garantir les obligations de paiement de Bell ExpressVu qui pourraient découler de la décision de la Cour suprême du Canada sur la requête pour permission d'interjeter appel ou sur l'appel même, selon le cas.

RECOURS COLLECTIF RELATIVEMENT AUX FRAIS D'ACCÈS AU SYSTÈME DE SERVICES SANS FIL

Le 9 juin 2015, l'appel du demandeur relativement au rejet de la demande de certification présentée devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique a été rejeté par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Le demandeur a jusqu'au 8 septembre 2015 pour présenter une requête pour permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada.

5 INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

Le rapport financier intermédiaire résumé du deuxième trimestre 2015 de BCE a été préparé conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux IFRS, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2015		2014				2013	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits d'exploitation	5 326	5 240	5 528	5 195	5 220	5 099	5 382	5 099
BAlIA ajusté	2 197	2 094	2 022	2 115	2 144	2 022	1 998	2 063
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(24)	(224)	(58)	(66)	(54)	(38)	(48)	(297)
Amortissement des immobilisations corporelles	(720)	(712)	(734)	(739)	(708)	(699)	(695)	(683)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(134)	(127)	(118)	(116)	(171)	(167)	(160)	(162)
Bénéfice net	814	583	594	703	707	714	593	452
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	759	532	542	600	606	615	495	343
Bénéfice net par action ordinaire								
De base	0,90	0,63	0,64	0,77	0,78	0,79	0,64	0,44
Dilué	0,90	0,63	0,63	0,77	0,78	0,79	0,63	0,44
Éléments inclus dans le bénéfice net :								
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(16)	(164)	(42)	(45)	(38)	(23)	(33)	(222)
Profits nets (pertes nettes) sur placements	40	(2)	(8)	–	4	12	(12)	2
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	(7)	(18)	(3)	–	–	–	(21)
Bénéfice net ajusté	735	705	610	648	640	626	540	584
BPA ajusté	0,87	0,84	0,72	0,83	0,82	0,81	0,70	0,75
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	844,9	841,0	837,7	782,1	777,7	776,5	775,9	775,9

6 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le texte qui suit présente des mises à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, mise à jour par la suite dans le rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE.

Loi sur les télécommunications

INSTANCES RELATIVES AUX SERVICES SANS FIL DE GROS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le 5 mai 2015, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-177 (PRT 2015-177), qui conclut son enquête sur la compétitivité des marchés des services sans fil de gros au Canada. La PRT 2015-177 exige que Bell Mobilité, Rogers Communications Partnership (Rogers Partnership) et la Société TELUS Communications (Telus) publient des tarifs pour les services d'itinérance de gros sur des réseaux fondés sur la technologie du système mondial de téléphonie mobile (GSM) qu'elles fournissent à toutes les autres entreprises canadiennes de services sans fil, mais qu'elles ne se fournissent pas entre elles. Bell Mobilité, Telus et Rogers Partnership devront produire des études sur l'établissement des coûts en novembre 2015 dans le cadre de l'instance du CRTC visant l'approbation des tarifs fondés sur les coûts pour leurs services d'itinérance de gros. En tant que condition de l'offre de services d'itinérance de gros sur les réseaux fondés sur la technologie GSM, Bell Mobilité, Rogers Partnership et Telus doivent fournir des services d'itinérance à tous les abonnés desservis par leurs clients en itinérance de gros, y compris les abonnés des exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) qui exercent des activités dans les réseaux de leurs clients en itinérance de gros. Il est également interdit aux fournisseurs de services d'itinérance de gros d'empêcher les entreprises de services sans fil de divulguer l'identité de leurs fournisseurs de services d'itinérance de gros à leurs clients actuels ou potentiels. Aucune mesure réglementaire supplémentaire n'a été imposée aux autres services sans fil mobiles de gros. Dans le cadre de la PRT 2015-177, le CRTC a également recommandé que le gouverneur en conseil abroge la disposition de la *Loi sur les télécommunications* (à l'article 27.1) imposant des plafonds pour les tarifs des services d'itinérance de gros fournis par les entreprises canadiennes de services sans fil. Le 1^{er} juillet 2015, le gouverneur en conseil a accepté la recommandation du CRTC et a abrogé l'article 27.1 de la *Loi sur les télécommunications*.

EXAMEN DU CADRE DES SERVICES SUR FIL DE GROS

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié la Décision de télécom 2015-326, qui conclut l'examen de ses politiques sur les télécommunications sur fil de gros. Le CRTC a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont les installations FTTP, lesquelles installations étaient jusqu'ici exemptées des services d'accès haute vitesse de gros obligatoires. Ce nouveau service doit obligatoirement être offert par toutes les principales entreprises de téléphone titulaires et les principaux câblodistributeurs, mais la première étape de sa mise en œuvre se déroulera uniquement en Ontario et au Québec, nos deux plus grands marchés. Aucun service de gros qui faisait auparavant l'objet d'une abstention de réglementation n'a été réglementé de nouveau. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'évaluer l'incidence financière de la Décision de télécom 2015-326, cette dernière pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière à mesure qu'elle sera progressivement mise en œuvre au cours des prochaines années. Toutefois, la nature d'une telle incidence, le cas échéant, pourra être déterminée seulement lorsque le CRTC aura terminé ses modèles d'établissement des coûts et aura fixé les tarifs d'accès de gros que les entreprises de téléphone titulaires et les câblodistributeurs pourront facturer.

CODE NATIONAL VISANT LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE SERVICES SANS FIL

Comme il est expliqué plus en détail dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271, qui établit le Code sur les services sans fil. Le Code sur les services sans fil a commencé à s'appliquer à tous les contrats le 3 juin 2015, peu importe leur date de signature. Par conséquent, tous les contrats de trois ans conclus à partir du 4 juin 2012 et avant le 1^{er} décembre 2013 sont rétroactivement assujettis au Code sur les services sans fil du 3 juin 2015, même s'ils ont été conclus avant l'entrée en vigueur de ce code. Au cours de 2015, les clients ayant des contrats de trois ans conclus avant l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil et les clients ayant de nouveaux contrats de deux ans ont créé, et l'on s'attend à ce qu'ils continuent de créer, un niveau d'activité inhabituel sur le marché puisque leurs contrats viendront à échéance, augmentant le nombre de contrats expirés et les volumes de transactions. Ce contexte a entraîné, et l'on s'attend à ce qu'il continue d'entraîner, des pressions sur le BAIIA ajusté et une hausse du taux de désabonnement au sein du secteur.

Dans un jugement rendu en mai 2015, la Cour d'appel fédérale a rejeté l'appel interjeté par Bell Canada, Bell Mobilité, MTS Inc., NorthernTel, société en commandite, Rogers Partnership, Saskatchewan Telecommunications, Télébec, société en commandite et Telus, dans lequel ces entreprises contestaient l'application rétrospective du Code sur les services sans fil aux contrats de services sans fil conclus avant que le CRTC ait rendu sa décision à cet égard. Cette décision confirme la décision du CRTC d'inclure tous les contrats de services sans fil dans le cadre général du Code sur les services sans fil, avec prise d'effet le 3 juin 2015, indépendamment de leur date de signature.

Loi sur la radiodiffusion

INSTANCES DU CRTC SUR L'AVENIR DU SYSTÈME CANADIEN DE TÉLÉ

Le 26 mars 2015, le CRTC a publié sa décision définitive concernant l'avenir du système canadien de télé, laquelle porte sur la capacité des consommateurs à faire des choix éclairés quant à la programmation de télévision et prévoit des mécanismes de recours en cas de différends. En particulier, un Code pour les fournisseurs de services de télévision (Code des FSTV) régira les relations entre les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) et les abonnés. Le CRTC a proposé que le rôle du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST) soit élargi afin d'englober l'administration du Code des FSTV. Les détails concernant la gouvernance et le financement seront réglés dans le cadre de l'audience du 3 novembre 2015 sur le mandat du CPRST. Le CRTC indique également des mesures visant à accroître l'accès à des fonctions d'accessibilité ainsi qu'au contenu en augmentant la disponibilité des émissions avec vidéodescription et en rendant accessibles les télécommandes, les boîtiers de décodage et les guides de programmation électroniques. Il est impossible pour l'instant d'évaluer la portée de l'incidence que pourrait avoir le Code des FSTV sur les activités et les résultats financiers de Bell Média ou de Bell Télé.

Loi sur la radiocommunication

ENCHÈRE DE SPECTRE POUR LES SERVICES RADIO À LARGE BANDE (2 500 MHz)

L'enchère dans la bande de 2 500 MHz s'est tenue entre le 14 avril 2015 et le 5 mai 2015. Le 12 mai 2015, Bell Mobilité a acquis 243 millions de MHz par population additionnels dans la bande de spectre sans fil de 2 500 MHz, à un coût de 29 millions \$. Cette acquisition a accru les avoirs en fréquences de Bell Mobilité dans la bande de spectre de 2 500 MHz dans un certain nombre de marchés urbains et ruraux pour atteindre la limite de regroupement de fréquences de 40 MHz par zone de licence fixée par Industrie Canada. Cette acquisition a également permis à Bell Mobilité d'accroître ses avoirs en fréquences dans les marchés du nord (dans lesquels les limites de regroupement de fréquences ne s'appliquent pas) en ajoutant 60 MHz par zone de licence. Conformément aux règles d'Industrie Canada sur les enchères, Bell Mobilité n'était pas tenue de se départir de ses avoirs en fréquences dans les zones de licence où ses avoirs dépassaient déjà la limite de regroupement de fréquences avant l'enchère.

TRANSFERTS DE LICENCES DE SPECTRE

Le 24 juin 2015, Industrie Canada a approuvé le transfert d'un certain nombre de licences de spectre dans la bande des SSFE-1 de Shaw Communications Inc. et de Data & Audio-Visual Enterprises Wireless Inc. (Mobicility) à Rogers. La transaction, telle qu'approuvée par Industrie Canada, comprenait également le transfert subséquent d'un certain nombre des licences acquises susmentionnées, de Rogers à Globalive Wireless Management Corp. (Wind Mobile). Dans ses décisions approuvant ces transferts, Industrie Canada a souligné que les récentes enchères de spectre dans les bandes de 700 MHz, des SSFE-3, des SSFE-4 et de 2 500 MHz ont offert de multiples occasions à tous les fournisseurs de services sans fil actuels et potentiels d'obtenir du spectre additionnel dans les zones de licence concernées afin de combler leurs besoins de spectre et qu'elles ont aussi eu un effet important sur la perspective des avoirs en fréquences dans ces zones. Il est impossible de prévoir comment Industrie Canada traitera les futures demandes de transferts de spectre.

Autres dispositions législatives importantes

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

La *Loi sur la protection des renseignements personnels numériques* a reçu la sanction royale le 18 juin 2015. Cette loi prévoit l'obligation de signaler les atteintes portées aux données et l'imposition d'amendes pouvant s'élever jusqu'à 100 000 \$ par incident pour les organisations qui omettront de tenir un registre de toutes les atteintes ou d'aviser le commissaire à la protection de la vie privée ou les personnes touchées, lorsque cela est requis par cette loi. Les dispositions relatives à ces avis entreront en vigueur lorsque les règlements connexes entreront en vigueur.

7 RISQUES D'ENTREPRISE

Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. La gestion de nos activités consiste en partie à comprendre la nature de ces risques éventuels et à les limiter, dans la mesure du possible.

L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, nous avons présenté un compte rendu détaillé des risques susceptibles de toucher notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation et qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Cette description détaillée des risques est mise à jour dans le présent rapport de gestion. Les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE incluent, sans s'y limiter, les risques liés aux éléments suivants :

- les initiatives et les procédures réglementaires, les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités;
- l'intensité de l'activité de nos concurrents, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux, de même que sur nos stratégies d'établissement des prix, sur nos résultats financiers et sur nos données opérationnelles;
- le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent à réduire l'utilisation des services sur fil traditionnels;
- l'incidence défavorable des nouvelles technologies et de la fragmentation accrue au sein du marché de la distribution des services de télé de Bell Télé et des marchés de Bell Média;
- l'augmentation des coûts au titre de la programmation et l'incapacité de Bell Média à obtenir du contenu de premier plan;
- la variabilité des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle compte tenu du nombre d'acquisitions d'abonnés, du volume de fidélisation, des ventes de téléphones intelligents et des rabais sur les combinés;
- la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci;
- la dépendance considérable de Bell Média à l'égard d'une demande continue en publicité et l'incidence négative possible sur celle-ci des conditions économiques, ainsi que de la part d'audience et des cotes d'écoute;
- notre incapacité à protéger nos réseaux, nos systèmes, nos applications, nos centres de données, nos dossiers électroniques et physiques, ainsi que les renseignements qu'ils contiennent, contre les cyberattaques, l'accès ou l'entrée non autorisés et les dommages causés par les incendies, les catastrophes naturelles ou d'autres événements;
- la complexité de notre gamme de produits, de nos plans tarifaires, de nos offres promotionnelles, de nos plateformes technologiques et de nos systèmes de facturation;
- notre incapacité à répondre aux attentes des clients et à élaborer un modèle de prestation de services simple et rapide;
- notre incapacité à mener les activités liées à l'évolution de notre réseau ou à respecter les échéanciers pour la mise à niveau et le déploiement du réseau conformément à nos objectifs en matière d'intensité du capital;
- notre incapacité à supprimer certains services dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficacité opérationnelle;
- notre incapacité à prévoir les changements technologiques et à nous y adapter, à mettre à niveau nos réseaux et à offrir rapidement de nouveaux produits et services;
- notre incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir, en temps opportun, des systèmes de TI efficaces, ainsi que la complexité de notre environnement de TI et les coûts qui s'y rapportent;
- notre incapacité à maintenir la performance opérationnelle optimale de notre réseau, étant donné une augmentation importante de la demande pour les services à large bande et du volume du trafic des services de données sans fil;
- le maintien en poste des employés ainsi que leur rendement, et les interruptions de travail;
- la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir et à les remplacer;
- les risques en orbite liés aux satellites utilisés par Bell Télé;
- les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des produits et des services essentiels et notre capacité à acheter de tels produits et services;
- la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication;
- un règlement défavorable des litiges, en particulier, des recours collectifs;

- des modifications défavorables aux lois applicables;
- les niveaux des dépenses d'investissement et autres, les exigences liées au financement et à la dette, et notre incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités et mettre en œuvre notre plan d'affaires, de même que notre incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché;
- une gestion inefficace du changement découlant de réorganisations et d'autres initiatives de la société ainsi que notre incapacité à intégrer avec succès les entreprises acquises et les unités d'affaires existantes;
- notre incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses;
- la violation des droits d'auteur et l'utilisation non autorisée de notre contenu;
- le vol de nos services de télé par satellite de radiodiffusion directe (SRD);
- notre incapacité à réaliser nos impératifs stratégiques ainsi que nos plans de développement des affaires afin de produire les avantages attendus, y compris la poursuite de la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts visées, et à élaborer une stratégie d'affaires fructueuse;
- des impôts plus élevés découlant de nouveaux impôts, de la majoration des taux d'imposition ou de modifications apportées aux lois fiscales, et notre incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux;
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils de communication sans fil;
- notre incapacité à maintenir le service à la clientèle et à assurer le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres éventualités menaçantes pour la santé survenaient;
- notre incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes du public et du gouvernement pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement;
- la dépendance de BCE quant à la capacité de ses filiales, de ses partenariats et des autres entités dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution;
- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que la politique de dividendes de BCE sera maintenue;
- la volatilité des marchés boursiers.

Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2014 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2014 de BCE mentionnées dans cette rubrique, sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7. Se reporter également à la section 4.7, *Liquidité – Litiges*, du présent rapport de gestion et du rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE pour une mise à jour des litiges décrits dans la notice annuelle 2014 de BCE, dont les sections 4.7 sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7. Veuillez également vous reporter à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du présent rapport de gestion et du rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE pour une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE, dont les rubriques 6 sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 7. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées dans la présente rubrique 7, *Risques d'entreprise*, à la section 4.7, *Liquidité – Litiges*, et à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du présent rapport de gestion, ainsi qu'à la section 4.7, *Liquidité – Litiges*, et à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre 2015 de BCE, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

Mise à jour de la description des risques d'entreprise

OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

En juin 2015, nous avons déposé une mise à jour des évaluations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2014, confirmant notre capitalisation prévue pour 2015, comme elle est présentée dans le rapport de gestion annuel 2014 de BCE.

8 MÉTHODES COMPTABLES, MESURES FINANCIÈRES ET CONTRÔLES

8.1 Nos méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre 2015 de BCE (états financiers) ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 août 2015. Les états financiers de BCE ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, dans les états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

8.2 Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté

Les termes *BAlIA ajusté* et *marge du BAlIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAlIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAlIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 3 des états financiers consolidés du T2 2015 de BCE. Nous définissons la marge du BAlIA ajusté comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAlIA ajusté et la marge du BAlIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités, puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAlIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAlIA ajusté et la marge du BAlIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités. Le BAlIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable au BAlIA ajusté et à la marge du BAlIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAlIA ajusté.

	T2 2015	T2 2014	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014
Bénéfice net	814	707	1 397	1 421
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	24	54	248	92
Amortissement des immobilisations corporelles	720	708	1 432	1 407
Amortissement des immobilisations incorporelles	134	171	261	338
Charges financières				
Charge d'intérêts	230	229	456	464
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	28	26	55	51
Autres (produits) charges	(43)	13	(23)	(74)
Impôt sur le résultat	290	236	465	467
BAlIA ajusté	2 197	2 144	4 291	4 166
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	5 326	5 220	10 566	10 319
Marge du BAlIA ajusté	41,3 %	41,1 %	40,6 %	40,4 %

Bénéfice net ajusté et BPA ajusté

Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les (profits nets) pertes nettes sur placements et les coûts liés au remboursement anticipé de la dette. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer le rendement de nos activités, avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des (profits nets) pertes nettes sur placements et des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières selon les IFRS les plus comparables. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	T2 2015		T2 2014		CUMUL ANNUEL 2015		CUMUL ANNUEL 2014	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	759	0,90	606	0,78	1 291	1,53	1 221	1,57
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	16	0,01	38	0,05	180	0,21	61	0,08
(Profits nets) pertes nettes sur placements	(40)	(0,04)	(4)	(0,01)	(38)	(0,04)	(16)	(0,02)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	–	–	–	7	0,01	–	–
Bénéfice net ajusté	735	0,87	640	0,82	1 440	1,71	1 266	1,63

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles par action

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *flux de trésorerie disponibles par action* n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Au 1^{er} novembre 2014, les flux de trésorerie disponibles de BCE incluaient la totalité des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, plutôt que les dividendes en espèces reçus de Bell Aliant. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC.

Avant le 1^{er} novembre 2014, nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés et du financement de la cotisation volontaire au régime de retraite, plus les dividendes reçus de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles par action comme les flux de trésorerie disponibles divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action comme d'importants indicateurs de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes, rembourser la dette et réinvestir dans notre société.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	T2 2015	T2 2014	CUMUL ANNUEL 2015	CUMUL ANNUEL 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 841	1 850	2 886	2 832
Dividendes de Bell Aliant payés à BCE	–	48	–	48
Dépenses d'investissement	(914)	(937)	(1 741)	(1 666)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	(37)	(31)	(76)	(63)
Dividendes en espèces payés par les filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(7)	(68)	(7)	(75)
Coûts liés aux acquisitions payés	48	16	100	30
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	–	(63)	–	(29)
Flux de trésorerie disponibles	931	815	1 162	1 077
<i>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)</i>	844,9	777,7	843,0	777,1
Flux de trésorerie disponibles par action	1,11	1,05	1,38	1,39

Dettes nettes

Le terme *dettes nettes* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans l'état consolidé de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actif et de passif de l'état de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	30 JUIN 2015	31 DÉCEMBRE 2014
Dettes à court terme	5 058	3 743
Dettes à long terme	15 443	16 355
50 % des actions privilégiées en circulation	2 002	2 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(169)	(566)
Dettes nettes	22 334	21 534

Indicateurs de performance clés

Nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS DÉFINITION

Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
PMU	Le PMU correspond au produit moyen par utilisateur ou abonné et représente certains produits tirés des services, divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre de désactivations d'abonnés divisé par le nombre moyen d'abonnés. Cette mesure représente le mouvement mensuel des abonnés.
Coût d'acquisition	Le coût d'acquisition est également désigné par l'expression <i>coûts d'acquisition d'abonnés</i> . Le coût d'acquisition représente le coût total lié à l'acquisition d'un client et inclut les coûts comme les subventions sur le matériel et les frais de commercialisation et de distribution. Cette mesure est exprimée par activation brute au cours de la période.
Ratio de distribution	Le ratio de distribution correspond aux dividendes payés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles.
Ratio dette nette/BAIIA ajusté	Le ratio dette nette/BAIIA ajusté représente la dette nette de BCE divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette correspond à la dette à court terme, plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Aux fins du calcul de notre ratio dette nette/BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des douze derniers mois.
Ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette	Le ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette correspond au BAIIA ajusté divisé par la charge d'intérêts nette. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des douze derniers mois, excluant les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et incluant 50 % des dividendes privilégiés.

8.3 Contrôles et procédures

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2015, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comptes consolidés de résultat

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS
LIÉS AUX ACTIONS) (NON AUDITÉ)

	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2015	2014	2015	2014
Produits d'exploitation	3	5 326	5 220	10 566	10 319
Coûts d'exploitation	4	(3 129)	(3 076)	(6 275)	(6 153)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(24)	(54)	(248)	(92)
Amortissement des immobilisations corporelles		(720)	(708)	(1 432)	(1 407)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(134)	(171)	(261)	(338)
Charges financières					
Charge d'intérêts		(230)	(229)	(456)	(464)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11	(28)	(26)	(55)	(51)
Autres produits (charges)	6	43	(13)	23	74
Impôt sur le résultat		(290)	(236)	(465)	(467)
Bénéfice net		814	707	1 397	1 421
Bénéfice net attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		759	606	1 291	1 221
Actionnaires privilégiés		39	33	77	66
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		16	68	29	134
Bénéfice net		814	707	1 397	1 421
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	8	0,90	0,78	1,53	1,57
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		844,9	777,7	843,0	777,1

États consolidés du résultat global

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2015	2014	2015	2014
Bénéfice net	814	707	1 397	1 421
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), après impôt sur le résultat				
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net				
Variation nette de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014, respectivement	1	–	1	1
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 9 millions \$ et de 11 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2015 et 2014, respectivement, ainsi que de néant et de 6 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014, respectivement	(38)	(30)	(10)	(17)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (192) millions \$ et de 137 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2015 et 2014, respectivement, ainsi que de (202) millions \$ et de 305 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014, respectivement ⁽¹⁾	519	(372)	546	(828)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	482	(402)	537	(844)
Total du bénéfice global	1 296	305	1 934	577
Total du bénéfice global attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	1 241	240	1 827	455
Actionnaires privilégiés	39	33	77	66
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	16	32	30	56
Total du bénéfice global	1 296	305	1 934	577

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2015 était de 4,1 %, comparativement à 3,7 % au 31 mars 2015 et à 4,0 % au 31 décembre 2014. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2014 était de 4,2 %, comparativement à 4,5 % au 31 mars 2014 et à 4,9 % au 31 décembre 2013.

États consolidés de la situation financière

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)

NOTE

AU 30 JUIN 2015

AU 31 DÉCEMBRE 2014

		AU 30 JUIN 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		131	142
Équivalents de trésorerie		38	424
Créances clients et autres débiteurs		2 758	3 069
Stocks		405	333
Charges payées d'avance		528	379
Autres actifs courants		232	201
Total des actifs courants		4 092	4 548
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles		21 513	21 327
Immobilisations incorporelles	9	10 886	10 224
Actifs d'impôt différé		131	162
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	7	1 088	776
Autres actifs non courants		833	875
Goodwill		8 376	8 385
Total des actifs non courants		42 827	41 749
Total de l'actif		46 919	46 297
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		4 053	4 398
Intérêts à verser		141	145
Dividendes à payer		565	534
Passifs d'impôt exigible		157	269
Dettes à court terme	10	5 058	3 743
Total des passifs courants		9 974	9 089
Passifs non courants			
Dettes à long terme	10	15 443	16 355
Passifs d'impôt différé		1 559	1 321
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		2 101	2 772
Autres passifs non courants		1 462	1 521
Total des passifs non courants		20 565	21 969
Total du passif		30 539	31 058
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées		4 004	4 004
Actions ordinaires	7	17 142	16 717
Surplus d'apport		1 137	1 141
Cumul des autres éléments de bénéfice global		87	97
Déficit		(6 306)	(7 013)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		16 064	14 946
Participations ne donnant pas le contrôle		316	293
Total des capitaux propres		16 380	15 239
Total du passif et des capitaux propres		46 919	46 297

États consolidés des variations des capitaux propres

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2015 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2015		4 004	16 717	1 141	97	(7 013)	14 946	293	15 239
Bénéfice net		-	-	-	-	1 368	1 368	29	1 397
Autres éléments de (perte globale) bénéfice global		-	-	-	(10)	546	536	1	537
Total (de la perte globale) du bénéfice global		-	-	-	(10)	1 914	1 904	30	1 934
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions		-	65	(5)	-	-	60	-	60
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés		-	64	-	-	-	64	-	64
Autre rémunération fondée sur des actions		-	-	1	-	(32)	(31)	-	(31)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		-	-	-	-	(1 175)	(1 175)	-	(1 175)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	(7)	(7)
Actions ordinaires émises pour l'acquisition de Glentel Inc.	7	-	296	-	-	-	296	-	296
Solde au 30 juin 2015		4 004	17 142	1 137	87	(6 306)	16 064	316	16 380

POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2014 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS) (NON AUDITÉ)		ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE					PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS (DE PERTE GLOBALE) DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT			TOTAL
Solde au 1 ^{er} janvier 2014		3 395	13 629	2 615	14	(4 642)	15 011	1 239	16 250
Bénéfice net		-	-	-	-	1 287	1 287	134	1 421
Autres éléments de perte globale		-	-	-	(16)	(750)	(766)	(78)	(844)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		-	-	-	(16)	537	521	56	577
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions		-	45	(4)	-	-	41	-	41
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés		-	52	-	-	-	52	-	52
Autre rémunération fondée sur des actions		-	-	3	-	(15)	(12)	4	(8)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		-	-	-	-	(1 026)	(1 026)	-	(1 026)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	(135)	(135)
Solde au 30 juin 2014		3 395	13 726	2 614	(2)	(5 146)	14 587	1 164	15 751

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2015	2014	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation					
Bénéfice net		814	707	1 397	1 421
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	24	54	248	92
Amortissements		854	879	1 693	1 745
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	11	96	94	199	193
Charge d'intérêts nette		229	226	452	460
Profits sur placements	6	(94)	(4)	(92)	(16)
Impôt sur le résultat		290	236	465	467
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(92)	(85)	(173)	(173)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(18)	(18)	(38)	(36)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(52)	(38)	(101)	(106)
Coûts liés aux acquisitions payés		(48)	(16)	(100)	(30)
Intérêts versés		(230)	(231)	(457)	(460)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(119)	(110)	(452)	(471)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		187	156	(155)	(254)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 841	1 850	2 886	2 832
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement					
Dépenses d'investissement		(914)	(937)	(1 741)	(1 666)
Acquisition d'entreprises	7	(284)	–	(284)	–
Cessions d'entreprises	7	407	–	407	538
Acquisition de licences d'utilisation du spectre	9	(429)	(453)	(529)	(566)
Autres activités d'investissement		(7)	2	(2)	(3)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 227)	(1 388)	(2 149)	(1 697)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement					
(Diminution) augmentation des effets à payer et des avances bancaires		(574)	(443)	117	158
Augmentation des créances clients titrisées		315	–	315	–
Émission de titres d'emprunt à long terme	10	–	150	502	183
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	7, 10	(723)	(136)	(869)	(551)
Émission d'actions ordinaires		19	9	57	41
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires		(547)	(480)	(1 066)	(932)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées		(37)	(31)	(76)	(63)
Dividendes en espèces payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(7)	(68)	(7)	(75)
Autres activités de financement		(16)	(33)	(107)	(81)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 570)	(1 032)	(1 134)	(1 320)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		4	26	(11)	(95)
Trésorerie au début de la période		127	99	142	220
Trésorerie à la fin de la période		131	125	131	125
Diminution nette des équivalents de trésorerie		(960)	(596)	(386)	(90)
Équivalents de trésorerie au début de la période		998	621	424	115
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		38	25	38	25

NOTES ANNEXES

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2014 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 mars 2015.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion à des clients partout au Canada et des services d'affichage extérieur.

Note 2 Mode de présentation et principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 5 août 2015. Les états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Principales méthodes comptables*, dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Les états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Information sectorielle

En raison de la privatisation de Bell Aliant Inc. en 2014, comme il est indiqué à la note 3, *Privatisation de Bell Aliant*, dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les résultats d'exploitation de notre ancien secteur Bell Aliant sont intégrés, à compter du 1^{er} janvier 2015, dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell, et les résultats des périodes antérieures sont retraités à des fins de comparaison. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de notre ancien secteur Bell Aliant sont maintenant intégrés dans le secteur Services sur fil de Bell. Par conséquent, à compter de 2015, nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Les tableaux suivants résument l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 30 juin 2015 et 2014.

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2015	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		1 688	2 982	656	-	5 326
Produits intersectoriels		9	60	84	(153)	-
Total des produits d'exploitation		1 697	3 042	740	(153)	5 326
Coûts d'exploitation	4	(980)	(1 777)	(525)	153	(3 129)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		717	1 265	215	-	2 197
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(3)	(11)	(10)		(24)
Amortissements		(125)	(694)	(35)		(854)
Charges financières						
Charge d'intérêts						(230)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11					(28)
Autres produits	6					43
Impôt sur le résultat						(290)
Bénéfice net						814

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2014	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		1 534	2 997	689	-	5 220
Produits intersectoriels		9	52	72	(133)	-
Total des produits d'exploitation		1 543	3 049	761	(133)	5 220
Coûts d'exploitation	4	(862)	(1 796)	(551)	133	(3 076)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		681	1 253	210	-	2 144
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(3)	(23)	(28)		(54)
Amortissements		(132)	(712)	(35)		(879)
Charges financières						
Charge d'intérêts						(229)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11					(26)
Autres charges	6					(13)
Impôt sur le résultat						(236)
Bénéfice net						707

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Les tableaux suivants résument l'information financière par secteur pour les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014.

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2015	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		3 315	5 949	1 302	–	10 566
Produits intersectoriels		19	120	164	(303)	–
Total des produits d'exploitation		3 334	6 069	1 466	(303)	10 566
Coûts d'exploitation	4	(1 905)	(3 563)	(1 110)	303	(6 275)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		1 429	2 506	356	–	4 291
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(7)	(230)	(11)		(248)
Amortissements		(252)	(1 373)	(68)		(1 693)
Charges financières						
Charge d'intérêts						(456)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11					(55)
Autres produits	6					23
Impôt sur le résultat						(465)
Bénéfice net						1 397

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2014	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER-SECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		3 016	5 966	1 337	–	10 319
Produits intersectoriels		19	102	146	(267)	–
Total des produits d'exploitation		3 035	6 068	1 483	(267)	10 319
Coûts d'exploitation	4	(1 711)	(3 586)	(1 123)	267	(6 153)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		1 324	2 482	360	–	4 166
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(4)	(55)	(33)		(92)
Amortissements		(259)	(1 418)	(68)		(1 745)
Charges financières						
Charge d'intérêts						(464)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	11					(51)
Autres produits	6					74
Impôt sur le résultat						(467)
Bénéfice net						1 421

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Note 4 Coûts d'exploitation

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2015	2014	2015	2014
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes		(1 093)	(1 092)	(2 153)	(2 157)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	11	(68)	(68)	(144)	(142)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(223)	(243)	(446)	(476)
Moins :					
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		240	254	469	486
Total des coûts de la main-d'œuvre		(1 144)	(1 149)	(2 274)	(2 289)
Coût des ventes ⁽²⁾		(1 537)	(1 491)	(3 103)	(2 983)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(448)	(436)	(898)	(881)
Total des coûts d'exploitation		(3 129)	(3 076)	(6 275)	(6 153)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autres équipements vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Note 5 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2015	2014	2015	2014
Coûts liés aux indemnités de départ	(20)	(22)	(50)	(41)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(4)	(32)	(198)	(51)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(24)	(54)	(248)	(92)

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, des frais liés aux acquisitions, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, et des coûts liés aux litiges, lorsque ces coûts sont importants. Les coûts liés aux acquisitions comprennent également les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant Inc.

Au T2 2014, nous avons comptabilisé des coûts liés aux acquisitions de 16 millions \$ relativement à une obligation supplémentaire au titre des avantages tangibles imposée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le cadre de notre acquisition d'Astral Media inc. (Astral).

LITIGE LIÉ AU PIRATAGE DU SIGNAL

Le 31 août 2005, une requête introductive d'instance a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu) par Vidéotron ltée, Vidéotron (Régional) ltée et CF Cable TV Inc. (une filiale de Vidéotron ltée). Les demandeurs ont initialement réclamé des dommages-intérêts de 374 millions \$, intérêts et dépens en sus. Dans leur requête introductive d'instance, les demandeurs alléguaient que Bell ExpressVu n'avait pas réussi à protéger adéquatement son système contre le piratage du signal par satellite, ce qui a privé les demandeurs d'une clientèle qui, n'eût été sa capacité alléguée à pirater le signal de Bell ExpressVu, se serait abonnée aux services des demandeurs. Le 23 juillet 2012, la Cour supérieure a rendu un jugement aux termes duquel elle ne reconnaissait pas Bell ExpressVu coupable d'avoir omis de déployer des efforts en vue de contrer le piratage du signal, mais concluait que l'entreprise aurait dû procéder de manière plus précoce à l'échange complet des cartes à puce. En conséquence, le tribunal a ordonné le paiement aux demandeurs de dommages-intérêts au montant de 339 000 \$, intérêts et dépens en sus. Les demandeurs ont interjeté appel devant la Cour d'appel du Québec de la décision du juge de première instance quant au montant des dommages-intérêts et ont réclamé des dommages d'un montant révisé de 164,5 millions \$, plus les dépens, les intérêts ainsi que l'indemnité additionnelle. Bell ExpressVu a également fait appel du verdict de responsabilité prononcé par le tribunal inférieur.

Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec a renversé le jugement du tribunal inférieur relatif au montant des dommages-intérêts et a accordé aux demandeurs des dommages de 82 millions \$, plus les intérêts et les dépens totalisant environ 55 millions \$. Une provision de 137 millions \$ a été comptabilisée au T1 2015 et est incluse dans les coûts liés aux acquisitions et autres.

Le 4 mai 2015, Bell ExpressVu a demandé la permission d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada. Le 21 mai 2015, Bell ExpressVu et les demandeurs ont convenu de reporter le paiement exigé par le jugement de la Cour d'appel du Québec et d'établir des lettres de crédit pour garantir les obligations de paiement de Bell ExpressVu qui pourraient découler de la décision de la Cour suprême du Canada sur la requête pour permission d'interjeter appel ou sur l'appel lui-même, selon le cas.

Note 6 Autres produits (charges)

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2015	2014	2015	2014
Profits sur placements	7	94	4	92	16
Montant net des (pertes) profits lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques		(9)	(22)	9	16
Revenu de dividende tiré des actifs détenus en vue de la vente		–	5	–	37
Pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises					
Pertes sur placements ⁽¹⁾		(54)	–	(54)	–
Opérations		(22)	(12)	(16)	(2)
Pertes sur la cession ou la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles		(9)	(9)	(31)	(17)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette		–	–	(10)	–
Autres		43	21	33	24
Total des autres produits (charges)		43	(13)	23	74

(1) Représente la quote-part de BCE d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Note 7 Acquisition de Glentel

Le 20 mai 2015, BCE a conclu l'acquisition annoncée précédemment de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Glentel Inc. (Glentel) pour une contrepartie totale de 592 millions \$, de laquelle un montant de 296 millions \$ (284 millions \$, déduction faite des fonds en caisse) a été payé en espèces et le reste au moyen de l'émission de 5 548 908 actions ordinaires de BCE. Immédiatement après la conclusion de l'acquisition, BCE a remboursé l'encours de la dette de Glentel d'un montant d'environ 112 millions \$ et a fourni un montant de 53 millions \$ en échange d'actions ordinaires additionnelles de Glentel.

Par la suite, toujours en date du 20 mai 2015 et selon une entente datée du 24 décembre 2014, BCE a vendu 50 % de sa participation dans Glentel à Rogers Communications Inc. pour une contrepartie totale en espèces d'environ 473 millions \$ (407 millions \$, déduction faite de la trésorerie ayant fait l'objet d'un dessaisissement et des coûts de transaction). Le profit de 94 millions \$ qui a découlé de la transaction est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)*. Notre placement restant de 379 millions \$ dans Glentel est comptabilisé au poste *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

Glentel est un distributeur établi au Canada qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles provenant de deux fournisseurs. La transaction fait partie de la stratégie de Bell qui vise à accélérer le sans-fil et à améliorer le service à la clientèle. BCE comptabilise son placement dans Glentel en tant que coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 8 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES PÉRIODES CLOSÉS LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2015	2014	2015	2014
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	759	606	1 291	1 221
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,6500	0,6175	1,3000	1,2350
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	844,9	777,7	843,0	777,1
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	1,3	0,9	1,4	0,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	846,2	778,6	844,4	777,9

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 2 764 616 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2015, comparativement à 2 878 224 au deuxième trimestre de 2014 et à 2 894 182 au premier semestre de 2014.

Note 9 Acquisition de licences de spectre

Le 21 avril 2015, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a acquis des licences de spectre des services sans fil évolués-3 (SSFE-3) dans les principaux marchés urbains et ruraux dans le cadre de l'enchère de spectre des SSFE-3 d'Industrie Canada. Bell Mobilité a acquis 13 licences pour 169 millions de mégahertz par population (MHz par population) de spectre des SSFE-3 à un coût de 500 millions \$. Le 20 mars 2015, Bell Mobilité a versé un premier paiement de 100 millions \$ à Industrie Canada. La tranche restante de 400 millions \$ a été payée le 21 avril 2015.

Le 12 mai 2015, Bell Mobilité a acquis 243 millions de MHz par population additionnels de spectre dans la bande de 2500 mégahertz (MHz) pour les services sans fil pour un montant de 29 millions \$, qui a été payé au T2 2015.

Note 10 Dette

Au T2 2015, Bell Canada a remboursé un montant d'environ 500 millions \$ (395 millions \$ US) relativement à ses emprunts en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie, utilisée pour financer une partie de l'acquisition d'Astral.

Au T2 2015, Bell Canada a augmenté ses emprunts garantis par des créances clients de 315 millions \$, ce qui a augmenté son solde impayé au 30 juin 2015 à 1 236 millions \$.

En 2015, Bell Canada a reclassé un montant de 850 millions \$ de ses débetures à moyen terme (MTN) en le retirant de la dette à long terme pour l'inclure dans la dette à court terme de la façon suivante :

- 500 millions \$ de ses débetures MTN, série M-23, à 3,65 %, qui viennent à échéance le 19 mai 2016;
- 200 millions \$ de ses débetures MTN, série M-19, à 4,64 %, qui viennent à échéance le 22 février 2016;
- 150 millions \$ de ses débetures MTN, série M-38, à taux variable, qui viennent à échéance le 22 avril 2016.

Le 30 mars 2015, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-39, à 4,35 %, dont le capital s'établissait à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 18 décembre 2045.

Note 11 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (régimes CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Le tableau ci-dessous présente la charge au titre de ces régimes.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2015	2014	2015	2014
Régimes de retraite PD	(59)	(54)	(117)	(108)
Régimes de retraite CD	(22)	(22)	(51)	(51)
AAPE	(2)	(2)	(4)	(4)
Moins :				
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	15	10	28	21
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts d'exploitation	(68)	(68)	(144)	(142)
Autres coûts comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(1)	-	(8)	-
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(69)	(68)	(152)	(142)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2015	2014	2015	2014
Régimes de retraite PD	(14)	(9)	(27)	(18)
AAPE	(14)	(17)	(28)	(33)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(28)	(26)	(55)	(51)

Note 12 Actifs et passifs financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	30 JUIN 2015		31 DÉCEMBRE 2014	
		VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	247	254	285	289
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	166	184	174	191
Débiteures, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	17 666	19 914	17 723	20 059

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF)	JUSTE VALEUR			
		PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾	
30 juin 2015					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	Autres actifs non courants	108	17	–	91
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	184	–	184	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Autres passifs non courants	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	25	–	36	(11)
31 décembre 2014					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	Autres actifs non courants	107	17	–	90
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	276	–	276	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	Autres passifs non courants	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	12	–	22	(10)

(1) Données observables sur le marché telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges).

Risque de change

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 13 millions \$ (une perte de 36 millions \$) comptabilisé(e) en résultat net au 30 juin 2015 et un profit (une perte) de 53 millions \$ comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global au 30 juin 2015, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme, les options et les swaps de devises et de taux d'intérêt variables en cours au 30 juin 2015.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS	MONNAIE DE VENTE	MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	211	\$ CA	236	2015	Contrats d'approvisionnement
Flux de trésorerie	\$ US	493	\$ CA	611	2015	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	374	\$ CA	421	2016-2017	Contrats d'approvisionnement
Flux de trésorerie	\$ US	400	\$ CA	497	2015	Facilité de crédit
Économique	\$ US	153	\$ CA	190	2015	Contrats d'approvisionnement
Économique – options d'achat	\$ US	137	\$ CA	166	2015	Contrats d'approvisionnement
Économique – options de vente	\$ US	274	\$ CA	332	2015	Contrats d'approvisionnement

Risque de taux d'intérêt

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures. Au 30 juin 2015, nous avons des contrats de blocage de taux d'intérêt d'un montant nominal totalisant 1 milliard \$ venant à échéance jusqu'en 2016 et un swap de taux d'intérêt d'un montant nominal de 700 millions \$ venant à échéance en 2017.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution de 28 millions \$ (augmentation de 28 millions \$) du bénéfice net au 30 juin 2015 et un profit de 54 millions \$ (une perte de 61 millions \$) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global au 30 juin 2015.

Note 13 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les comptes consolidés de résultat à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2015	2014	2015	2014
Régime d'épargne des employés (REE)	(6)	(8)	(14)	(15)
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(14)	(12)	(27)	(26)
Autres ⁽¹⁾	(3)	(5)	(7)	(10)
Total des paiements fondés sur des actions	(23)	(25)	(48)	(51)

(1) Ces données comprennent les unités d'actions différées (UAD) et les options sur actions.

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation des cotisations aux REE et du nombre d'UAR, d'UALR, d'UAD et d'options sur actions pour le semestre clos le 30 juin 2015.

REE

	COTISATIONS AUX REE
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis au 1 ^{er} janvier 2015	1 153 653
Cotisations ⁽¹⁾	323 199
Dividendes crédités	27 029
Droits acquis	(303 823)
Objet d'une renonciation	(48 176)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis au 30 juin 2015	1 151 882

(1) La juste valeur moyenne pondérée des cotisations versées en vertu des REE au cours du semestre clos le 30 juin 2015 était de 55 \$.

UAR/UALR

	NOMBRE D'UAR/UALR
En circulation au 1 ^{er} janvier 2015	3 616 967
Attribuées ⁽¹⁾	988 405
Dividendes crédités	79 745
Réglées	(1 324 360)
Objet d'une renonciation	(45 340)
En circulation au 30 juin 2015	3 315 417

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées au cours du semestre clos le 30 juin 2015 était de 55 \$.

UAD

	NOMBRE D'UAD
En circulation au 1 ^{er} janvier 2015	4 116 527
Émises ⁽¹⁾	152 982
Règlement des UAR/UALR	216 500
Dividendes crédités	98 608
Réglées	(191 168)
En circulation au 30 juin 2015	4 393 449

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises au cours du semestre clos le 30 juin 2015 était de 56 \$.

OPTIONS SUR ACTIONS

	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2015	9 278 190	43
Attribuées	2 776 976	56
Exercées ⁽¹⁾	(1 532 492)	39
Objet d'une renonciation	(46 649)	48
En cours au 30 juin 2015	10 476 025	47
Exercibles au 30 juin 2015	1 931 376	39

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action pour les options exercées au cours du semestre clos le 30 juin 2015 était de 55 \$.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2015
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	2,25 \$
Prix moyen pondéré de l'action	55 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	56 \$
Rendement de l'action	4,6 %
Volatilité attendue	15 %
Taux d'intérêt sans risque	0,7 %
Durée attendue (en années)	4,5

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution avec une durée égale à la durée attendue des options.

BCE Inc.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., au BCE.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov, ou se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8^e étage

1, carrefour Alexander-Graham-Bell

Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1-800-339-6353

télec. : 514-786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, communiquez avec les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document,
please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Société canadienne de transfert d'actions inc.

320 Bay Street, 3rd floor

Toronto, Ontario M5H 4A6

tél. : 416-360-7725 ou 1-800-561-0934

télec. : 416-643-5501 ou 1-888-249-6189

courriel : bce@canstockta.com



BCE.ca